REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE
ET DE L'INVESTISSEMENT

CELLULE D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE
DES PROJETS/PROGRAMMES (CAP)

N° 0 3 6 0 2 .....MEF/DGF/DDI/CAP

Dakar, le 25 JUIL. 2008

PNUD
COURRIER ARRIVEE
26 JUIL. 2008
B.P. 154 - DAKAR, Sénégal

LE DIRECTEUR

//-) Monsieur le Représentant
Résident du PNUD
Dakar

Objet : Document d'Appui au Projet « Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal ».

Monsieur le Représentant Résident,

Je vous communique, ci-joint pour cosignature, deux (2) exemplaires du Document d'Appui au Projet « Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal », signés au nom du Gouvernement par Monsieur le Ministre Délégué Chargé du Budget, auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Vous voudrez bien me faire tenir en retour un exemplaire dudit document, après sa signature par les différentes parties, pour nous permettre d'en assurer le suivi.

Dans cette attente et en vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Représentant Résident**, l'assurance de ma considération distinguée.

DIRECTION DE LA DETTE
ET DE L'INVESTISSEMENT
Le Directeur

188, Avenue Lamine GUEYE prolongée X Rue KLEBER 4ème - 5ème Etage s- DAKAR ☎ 33 849 90 20 / Fax : 33 823 95 61 - Email : capmef@orange.sn

GOUVERNEMENT DU SENEGAL
SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)
Descriptif Projet Conjoint

1 Page de garde

Eléments de référence UNDAF :

Axe stratégique de coopération n°1 : « Création de richesses et lutte contre la faim pour un Développement Durable »/

- **Effet Programme 1.1. :** Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement dans les zones de concentration du SNU.
- **Effet Programme 1.2.** : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU
- **Effet Programme 1.3** : La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics.

Axe stratégique de coopération n°3 : « Bonne Gouvernance »

- **Effet Programme 3.3** Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes de droits humains de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes.

Agence de Coopération Gouvernementale : Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine).

Titre du projet conjoint : «Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal » **Durée :** 3 ans à partir de la mise à disposition des fonds **Option de gestion des Fonds** : Gestion canalisée **Agent Administratif** : PNUD	**Budget du Projet conjoint** : Fonds en dépôt OMD : 6 500 000 US$ Contribution totale du Gouvernement est estimée à : **4.050.000 US$ en nature**

NB. L'exécution du projet se fera au travers des agences parties prenantes.

Approuvé :	**Nom et Titre**	**Signature**	**Date**

Au nom du Gouvernement :

Le Ministre Délégué chargé du Budget
auprès du Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie et des Finances

Ibrahima SAR

	Nom et Titre :	Signature :	Date :
Au nom de l'UNESCO :	Am J. Ndiaye		04/08/08
Au nom du PNUD	**Bouri Sanhouidi** *Représentant Résident*	04 AOUT 2008	
Au nom de UNFPA	Dr Suzanne MAÏGA KONATE Représentant		
Au nom de l'OMT	Ousmane Ndiaye		04/08/08
Au nom de l'ONUDI	Edmé Koffi		04/08/08

BREDA – DIRECTION
Reçu le :

Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUD SENEGAL

UNFPA
Fonds des Nations Unies pour la population au Sénégal

ONUDI DAKAR

SOMMAIRE :

Résumé Exécutif ……. 4

Analyse de la Situation ……6

Stratégie incluant les leçons apprises et le Proposition de Projet Conjoint …… 8

Alignement du Projet Conjoint aux priorités/cadres de référence :
Nationaux, internationaux, UNDAF ...…… 8

Contexte Socio-économique ……... 9

Contexte Institutionnel …….. 10

Contexte Environnemental ...……..... 12

Leçons Apprises……..……... 13

Contribution de chaque agence pour la réalisation des effets du projet conjoint :
Résumé du cadre des résultats ……14

Contribution du Gouvernement …….……16

Démarche de la formulation du document de programme……..16

Stratégie de Mise en Œuvre…….....17

Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources : Tableau 1... …….. 19

Arrangements Pour la Gestion et la Coordination du Projet Conjoint ….……34

Faisabilité, Gestion des Risques et Durabilité des Résultats……..…….. 35

Suivi, Evaluation et Rapports ……36

Contexte Légal…….……...38

Cadre du Programme de Suivi : Tableau 2 ……35

Annexes

Annexe A : Plan de Travail Annuel du projet Conjoint « Promotion des Industries et des Initiatives Culturelles au Sénégal…….…….. 42

Annexe B :Cartes du Sine Saloum…….……...……49

Annexe C : Cartes du Pays Bassari ……...51

Résumé Exécutif :

Au Sénégal, malgré l'existence de la Charte culturelle et de l'Agenda culturel qui permettent de renforcer la culture de la paix et de mettre à la disposition des opérateurs économiques le calendrier des manifestations culturelles majeures, le pragmatisme souhaité dans le domaine de l'action culturelle laisse à désirer. Pour faire face à la situation plusieurs initiatives ont été prises. Parmi les plus importantes on peut souligner : l'élaboration du Programme National de Développement Culturel (PNDC) qui vise à identifier les potentialités de chaque région et à organiser des pôles de performance avec les acteurs culturels de la région ; le document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté, le Plan d'Action de l'UNESCO pour les politiques culturelles pour le développement, la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle et la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles, qui reconnaissent tous l'importance de l'identité culturelle des peuples et son importance dans la promotion du développement durable et consistent en l'organisation d'activités de production autour du patrimoine qu'il soit naturel, culturel, immatériel ou artisanal. Au nombre de ces initiatives, il faut ajouter : le programme du UNTWO pour le développement d'un tourisme durable pour l'éradication de la pauvreté (ST-EP) ; la mise en œuvre du programme du Centre national pour l'assistance et la formation des femmes (CENAF), et la récente élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et le document de politique sectorielle.

Financée à hauteur de 6.500.000 dollars des EU sur les Fonds en dépôt OMD mis en place par l'Espagne au niveau du PNUD, ce projet conjoint va contribuer sur une période de trois ans et avec l'assistance des agences : PNUD, UNESCO, OMT, ONUDI, UNFPA, à une réponse collective des Nations Unies au Sénégal définie dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) pour la période 2007-2011. L'objectif principal est d'appuyer la mise en oeuvre des politiques nationales visant à promouvoir la culture en tant que moteur du développement humain durable, en prenant en compte les composantes: Droits humains, populations vulnérables (femmes et jeunes).

Les objectifs spécifiques de ce programme commun vont contribuer à l'atteinte des cinq effets suivants : (1) Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement. (2) Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement (3) La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles (4) Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement (5) Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local.

Cette proposition est en phase avec les orientations stratégiques de l'UNDAF (2007-2011) axées sur le développement des capacités des titulaires des droits en vue de la satisfaction progressive des droits humains (économiques et sociaux). Elle devrait contribuer à la réalisation des effets I, et III de l'UNDAF.

En outre elle vise à réaliser les OMD 1, 3, 7 et 8, surtout pour les plus vulnérables, envisage dans l'ensemble une meilleure insertion économique et sociale et une meilleure participation de la communauté des acteurs de la culture.

La mise en œuvre du projet sera facilitée par, d'une part, la gestion canalisée des fonds, le PNUD étant l'Agent Administratif et l'UNESCO assurant la coordination globale, et d'autre part, la mise en place : (a) du Comité de pilotage du Fonds pour l'atteinte des OMD; (b) un comité technique de suivi agences SNU/Gouvernement/Société civile, (c) d'une unité de coordination du projet conjoint et (5) deux comités locaux de mise en œuvre au niveau des deux zones opérationnelles du programme.

.

Analyse de la Situation :

Le Sénégal est un pays qui compte aujourd'hui un peu plus de 10 millions d'habitants avec environ 35 langues locales, dont le wolof, le peul, le diola, le sérère, le malinké et le soninké. Le pays est caractérisé par la diversité linguistique et culturelle née de la rencontre de trois grandes civilisations : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française. En considérant la population du Sénégal, on peut dire que les ethnies sont fort nombreuses dans ce pays, sans oublier qu'à l'intérieur de chacune des ethnies, il peut exister des sous-groupes qui parlent des langues parfois très différentes des autres sous-groupes de la même ethnie.

Cette diversité a amené le gouvernement de ce pays à développer une politique culturelle permettant de mettre en avant cette variété ethnique. Plusieurs initiatives ont ainsi été prises. Parmi elles on peut souligner : l'élaboration du Programme national de développement culturel (PNDC) qui vise à identifier les potentialités de chaque région et organiser des pôles de performance avec les acteurs culturels de la région.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Culturel (PNDC) et des priorités définies dans le document de Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), le Ministère de la Culture et du Patrimoine a défini un vaste programme d'inventaire, de documentation et de mise en valeur du patrimoine national matériel et immatériel. Ce programme va contribuer à l'aménagement culturel du pays et à la valorisation des cultures de terroir, leviers du développement local.

Autant d'initiatives qui laissent présager d'une politique en matière de culture qui répond parfaitement aux besoins des régions, même les plus pauvres. Néanmoins, certaines régions comme le pays Bassari sont encore à la traîne de cette politique culturelle, et ne bénéficient que de manière frugale de ces initiatives. D'autres régions naturelles comme le Sine Saloum, malgré leur réputation touristique, peinent encore à voir se réaliser un véritable développement économique tiré du tourisme.

Présentation des sites sélectionnés :

Ces deux zones qui l'une du fait qu'elle réunie une pléthore de minorités ethniques en plus de la richesse de son environnement naturel (Pays Bassari), et l'autre de part sa richesse à la fois écologique et naturelle (Sine Saloum), ont retenu l'attention de ce projet de '*Promotion des initiatives et des industries culturelles au Sénégal*'. Dans l'une comme dans l'autre de ces régions qui sont sur la liste indicative de l'UNESCO pour le patrimoine à classer au Sénégal, le Ministère de la Culture a pris des initiatives pour développer l'interface tourisme et patrimoine, sous la forme de plusieurs programmes réalisés en collaboration avec le secteur du tourisme dans le cadre de la diversification des filières.

Le Pays Bassari :

Le pays Bassari est une région de collines sur la frontière entre le Sénégal et la Guinée, plus précisément dans une zone située à l'Est de Youkounkoun, à l'Ouest de Kédougou et au Sud du fleuve Gambie. Côté sénégalais, le pays Bassari est inclus en quasi-totalité dans le territoire du Parc national du Niokolo-Koba. Côté guinéen, certains villages ne sont accessibles qu'à pied ou en deux-roues. Véritable bout du monde, c'est une région marginale, très peu urbanisée. Son enclavement est dû aux faibles réseaux de communications et à son éloignement de la capitale. Mais l'amélioration du réseau routier en fait désormais une destination d'accès plus facile. Cet isolement explique en partie le fort maintien des traditions

au sein de la population bassari. Il faut rappeler que le Pays Bassari est situé dans la région du Sénégal Oriental, qui a une population de 605 695 habitants, soit une densité de 10hbts/km². Cette population est généralement composée de cultivateurs ou de chasseurs. Les pratiques animistes restent prépondérantes, y compris chez ceux qui pratiquent la religion catholique. Beaucoup se sont installés dans la grande ville du Sénégal oriental, Tambacounda. Sur le plan de l'organisation administrative, **la région de Tambacounda qui constitue le principal point d'encrage du projet**, est constituée de trois (3) départements (Tamba, Bakel, Kédougou), de treize (13) arrondissements, de quatre (4) communes, de cinq (5) communautés rurales et de 1465 villages. Les principales activités pratiquées s'articulent autour de l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les mines, l'artisanat et le commerce. L'artisanat est composé de plus de 120 corps de métiers en bijouterie, teinture, menuiserie bois, etc. Il faut aussi noter que le Pays Bassari fait partie de ce que l'on considère au Sénégal aujourd'hui comme 'l'arc de pauvreté', une délimitation invisible en forme d'arc, constituée par les régions les plus pauvres du Sénégal, en partant de Matam à Ziguinchor

Projets du gouvernement en Pays Bassari

Pour le pays Bassari qui se trouve dans la région de Tambacounda, la Direction du Patrimoine Culturel, soucieuse de la promotion de la diversité des expressions culturelles, s'est engagée à développer des initiatives pour la sauvegarde et la valorisation des cultures endogènes menacées des ethnies minoritaires de ce terroir frappé par la pauvreté. Il faut rappeler que le Sénégal, face à de rapides mutations démographiques et à la globalisation montante, est confronté à la problématique de la préservation des cultures minoritaires. Il y a une menace de disparition des riches savoir-faire traditionnels et des expressions culturelles abondantes et variées à travers des rites et cérémonies qui ponctuent l'année agraire et les étapes de la vie sociale. Les ethnies Bassari, Bédik, Koniagui, Diallonké et Bappen vivent dans l'indigence totale en l'absence d'infrastructures socio-économiques d'où l'urgence de la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté articulés au respect et à la sauvegarde des environnements naturels et culturels.

Le Delta du Sine Saloum :

Situé au Centre Ouest du Sénégal dans la région naturelle du Sine Saloum, le Delta du Saloum s'étend sur environ 500.000 ha. A cheval entre les régions de Thiès et de Fatick à 80 km à l'ouest de la ville de Kaolack, il combine les caractéristiques d'une zone humide, marine, estuarienne, lacustre et palustre d'une beauté exceptionnelle. **Le Delta du Saloum qui est l'autre point d'encrage du projet**, est un site d'une richesse exceptionnelle au plan naturel et culturel qui malheureusement n'est pas suffisamment mis en valeur au profit du développement local. En effet, il se compose de 9 forêts classées, d'un parc naturel (parc National du Delta du Saloum), de 2 aires marines protégées (Joal et Bamboung) et de deux réserves naturelles communautaires (Palmarin et Somone). Aussi renferme-t-il des vasières, des reposoirs et dortoirs pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chapelets d'îlots leur servant de lieux de reproduction. A ce titre, il a été érigé en Réserve de Biosphère en 1981 par l'UNESCO et site d'importance internationale depuis 1984 par la Convention de RAMSAR.

La diversité des paysages et des écosystèmes particuliers constitue un enjeu fondamental pour la conservation de ce site naturel, culturel et historique exceptionnel de par les différentes fonctions qu'il joue et remplis. De ce fait, il est le troisième site d'importance ornithologique de l'Afrique de l'Ouest après le banc d'Arguin (Mauritanie) et le Djoudj (Sénégal).

Problèmes qui sévissent au Sénégal et qui seront adressés précisément dans les deux sites sélectionnés par le projet commun:

Pour ces deux régions dans le domaine du genre et des droits humains, le contexte d'ensemble est pour l'heure encore loin de permettre la satisfaction des besoins pratiques et la réalisation des intérêts stratégiques. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources entre autres, marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales et affectent particulièrement les femmes.

Au Sénégal, la place des petites et moyennes entreprises dans l'économie sénégalaise a été clairement rappelée dans la Charte des petites et moyennes entreprises (PME), qui précise que les PME sont non seulement la clé de la croissance, mais également un levier puissant du secteur privé et un facteur clé du positionnement du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement. Les PME représentent actuellement 80 à 90% du tissu économique industriel des entreprises au Sénégal et concentrent environ 30% des emplois, 25% du chiffre d'affaires et 20% de la valeur ajoutée (Ministère des PME et de la Micro finance, étude sur la performance des entreprises du secteur moderne 2003).

Le secteur de l'Artisanat de production occupe une place prépondérante dans l'effort de valorisation des potentialités économiques, sociales et culturelles du Sénégal. Avec un effectif estimé à environ 500 000 personnes travaillant en toute saison dans 122 902 unités artisanales et une contribution au PIB de près de 8%, l'artisanat absorbe 30 à 60% de la main d'œuvre urbaine et joue un rôle de premier ordre dans la formation qualifiante des jeunes, la création d'emplois, la génération de revenue et la lutte contre la pauvreté.

Dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication, (TIC), le gouvernement a pris la ferme résolution de faire des TIC qui font partie des industries culturelles, un élément clé du développement économique et sociale du pays. C'est ainsi que de nombreuses initiatives ont été prises par le gouvernement, avec notamment la mise en place de l'Intranet gouvernemental, le lancement du fonds de solidarité numérique, la mise en place du fonds pour l'accès universel. Au niveau du secteur de la communication, même si l'accès aux fréquences continue à être difficile, le nombre de radios privées comme communautaires s'est considérablement élargi, dépassant la barre des 100.

Devant la représentation nationale, en septembre 07, le premier ministre du Sénégal a déclaré que « dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le Sénégal a l'ambition de se positionner dans le peloton de tête des pays qui fondent leur développement économique et social sur ce secteur.» C'est dire qu'au niveau du gouvernement, il y a une réelle volonté de promouvoir les TIC et la communication et celle-ci s'exprime aussi bien dans les orientations majeures du gouvernement : politique sectorielle dans le domaine des télécommunications, document de stratégie de réduction de la pauvreté et déclaration de politique générale du premier ministre, à l'assemblée nationale. Pour arriver à ce résultat, le gouvernement compte s'appuyer, selon le Premier ministre, sur : (a) le développement des téléservices, (b) la production de contenus numériques, à vocation culturelle et éducative (c) le renforcement et l'extension des Centres Multimédias Communautaires dans les régions, (d) la mise en place d'un programme de formation des jeunes au TIC dans le cadre des Centres régionaux d'initiation au TIC ; (e) la libéralisation du marché des télécommunications ; (f) la création d'un fonds pour le service universel (g) la promotion de l'e - business et (h) la création d'un environnement favorable au développement des services à forte valeur ajoutée.

Les Centres Multimedia Communautaires

- Les **Centres Multimedia Communautaires** (CMC) associent une radio communautaire qui émet grâce à un personnel local et en langues locales, avec les services d'un télécentre offrant un accès public aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Au minimum, le centre possède une simple unité de diffusion FM portable (la "radio valise"), quelques ordinateurs pour se connecter à Internet (à partir de n'importe quel endroit où cela est possible), un service e-mail et un bureau de base, une bibliothèque et des logiciels d'apprentissage. Le CMC offre des formations informatiques et des facilitateurs sont présents pour aider les non-initiés. Le CMC peut constituer une plate-forme de communication et d'informations participative pour les activités de développement en matière de santé, agriculture, environnement, éducation informelle, etc.

- L'**accès** aux TIC est destiné à l'utilisation collective de la communauté, tout en offrant également un accès individuel. Les programmes radio quotidiens donnent un accès indirect de masse aux sources d'information numériques. Un CMC offre une combinaison de services payants et non-payants: téléphone, fax, scanner, vidéo, formation informatique et service e-mail sont délivrés sur une base commerciale alors qu'il existe aussi un accès gratuit ou subventionné à certains services pour le développement de groupes prioritaires tels que les femmes ou les handicapés. Appartenant à la communauté, les services privés sont complémentaires et peuvent prospérer en synergie avec les autres services offerts par les CMC.

- **Infrastructure** La création de l'infrastructure constitue la première étape. Un CMC est construit de préférence à partir d'une installation communautaire existante. Par exemple, un télécentre peut être ajouté à une station radio déjà existante. Une radio peut être ajoutée à un télécentre. La radio et le télécentre peuvent être tous deux ajoutés à un centre culturel, ou à un centre de santé, etc. Il est important de construire sur des structures existantes qui ont déjà mobilisé la communauté et démontré la bonne organisation locale et de bonnes perspectives de pérennisation.

- Les **Contenus** sont primordiaux quant au succès des CMC: le centre doit correspondre aux besoins de la localité par la collection, la production, l'échange et la dissémination de contenus pertinents dans les langues locales, en offrant de nouvelles opportunités d'apprentissage afin de cibler des groupes tels que les femmes et les jeunes ; le centre cherche à répondre aux besoins de développement de la communauté dans sa totalité.

- La **pérennisation** est assurée de trois façons: par la viabilité financière qui doit être atteinte grâce à la recherche de l'équilibre entre les sources de revenu et les coûts; par la viabilité institutionnelle qui repose sur des organes de gestion fiables, transparents et représentatifs (comité de direction local, groupes d'utilisateurs, conseil supérieur); par la viabilité sociale qui repose sur le degré d'appropriation du CMC par la communauté dans la mesure où celui-ci est perçu comme utile, pertinent et comme *la propriété de tous*.

- **Les CMC au Sénégal à ce jour :** La première phase du projet CMC qui a été exécutée entre novembre 2004 et juillet 2007 a été riche en réalisations, enseignements et leçons. Lors de son lancement, le projet avait pour objectif principal d'installer 20 CMC et par ce biais de contribuer à réduire la fracture numérique ; faciliter l'accès et

l'appropriation des TIC par les communautés ; réduire la pauvreté et renforcer les capacités des populations.

Alors que le concept et la démarche du CMC étaient totalement nouveaux au Sénégal, puisque le pays n'avait pas eu la chance d'accueillir des CMC pilotes, le projet est parvenu en l'espace de près de 3 ans à :

- mettre en place 24 CMC toutes dotées de radios communautaires et de télécentres équipées d'ordinateurs et d'outils multimédias
- former plus de 700 personnes
- nouer des partenariats avec de nombreuses institutions
- mobiliser des ressources financières additionnelles

La revue tripartite du projet menée par l'UNESCO, la Coopération Suisse qui finançait en grande partie le projet et le gouvernement du Sénégal, en janvier 2007, a établi que, « d*eux ans après, au vu des objectifs fixés, de la durée, des ressources disponibles, la revue, d'une part, est globalement satisfaite des réalisations et des premiers résultats*».

De l'analyse des forces et faiblesses des CMC, la revue tire principalement la recommandation suivante : l'ensemble des CMC installés devra être consolidé, en mettant l'accent sur la formation, la mise en réseau, les échanges, les applications locales. De façon plus spécifique, il s'agira de :

- susciter de nouveaux partenaires au niveau institutionnel et au niveau opérationnel et prendre l'initiative d'une rencontre élargie à d'autres partenaires institutionnels potentiels.
- mettre en place un programme national pour soutenir le réseau des CMC dans les domaines de la formation, de la production et de la distribution de contenus et des services d'information

Le projet commun adressera ces aspects dans la mise en œuvre.

En vue d'une amélioration cohérente et d'un impact plus grand sur les populations concernées, le projet fera intervenir différents ministères et directions (artisanat, tourisme, environnement, petites et moyennes entreprises, famille, entreprenariat féminin, patrimoine culturel), ainsi que différentes agences du Système des Nations Unies (UNESCO, ONUDI, PNUD, UNFPA, OMT). L'objectif est, tout en assurant une cohérence avec la vision globale qui est l'atteinte des OMD, particulièrement celui sur la réduction de la pauvreté, de faire montre d'une plus grande efficacité sur le terrain, par le biais d'une approche participative et stratégique multisectorielle qui répond aux priorités nationales sur la base de documents de stratégies nationales et de traités/accords internationaux conclus, afin de définir des résultats stratégiques et escomptés.

Des données statistiques précises basées sur les rapports régionaux de la situation économique et sociale aux deux sites sélectionnés (Delta du Sine Saloum et Pays Bassari) seront recueillies au moment du démarrage du projet. En attendant les rapports 2005 et 2006 sont joints en annexe.

Stratégie incluant les leçons apprises et le Projet Conjoint proposé

Alignement du Projet Conjoint aux priorités/cadres de référence nationaux, internationaux et à l'UNDAF

Malgré les progrès encourageants des OMD, le Sénégal reste confronté aux défis de la réduction de la pauvreté et des inégalités de genre. Il faut donc pour éviter de faire de la réalisation des OMD à l'horizon 2015 une simple arithmétique à travers les moyennes nationales, une amélioration de la participation des populations et plus particulièrement des plus vulnérables en fonction de leurs attentes ainsi que des interventions appropriées pour y répondre. Cette approche devrait constituer un pas majeur en vue d'assurer à la fois la progressivité dans la réalisation des OMD et l'équité pour leur meilleure insertion économique et sociale.

Ce programme conjoint se propose d'agir à deux niveaux : sur un plan institutionnel en révisant les législations sur la culture en cours au Sénégal pour les adapter aux réalités actuelles, et sur un plan opérationnel en répondant aux besoins des populations des régions naturelles du Pays Bassari et du Sine saloum. Il s'agira d'intervenir à plusieurs niveaux (renforcement des capacités, aménagement des infrastructures, création de PME, protection du milieu naturel etc.) tout en adressant les questions du genre et des minorités.

L'objectif principal de ce Projet Conjoint qui s'étalera sur une période de 3 ans est d'appuyer la mise en œuvre des politiques nationales visant à promouvoir la culture en tant que moteur du développement humain durable, en prenant en compte les composantes : Droits humains, populations vulnérables (femmes et jeunes).

Les objectifs spécifiques sont : (a) Appuyer le gouvernement pour le renforcement de la législation en matière de promotion des industries culturelles pour le développement ; (b) appuyer le développement des capacités des acteurs de la culture en vue d'améliorer la qualité et la gestion de la production et promouvoir l'éducation des populations vulnérables en vue de favoriser leur autonomisation ; (c) promouvoir des petites et moyennes entreprises dans le domaine culturel en vue de lutter contre la pauvreté et la réalisation des OMDs en conformité avec les préoccupations de populations vulnérables et pour leur meilleure insertion économique et sociale ; (d) créer de nouveaux débouchés pour les productions culturelles locales au niveau national et régional ; (c) créer et renforcer les musées et les centres culturels régionaux.

Ces objectifs sont en phase avec les orientations stratégiques de l'UNDAF (2007/2011) axées sur le développement des capacités des titulaires des droits en vue de la satisfaction progressive des droits humains (économiques et sociaux). Ils devraient contribuer à la réalisation des effets I « *Création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable* » et III « *Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement* » de l'UNDAF.

Sachant que le Pays Bassari fait partie de ce que l'on considère au Sénégal aujourd'hui comme 'l'arc de pauvreté', une délimitation invisible en forme d'arc, constituée par les régions les plus pauvres du Sénégal, en partant de Matam à Ziguinchor, la stratégie mise en place vise à réaliser les OMD 1 (réduire l'extrême pauvreté) en particulier sa Cible 1 – « Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour », l'OMD 3 (promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes) l'OMD 7 (assurer un environnement durable) et l'OMD 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) surtout pour les plus vulnérables.

Contexte du Projet Conjoint

Contexte Socio-économique :

La population sénégalaise estimée en 2002 à 10.425.200 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,3% est assez jeune avec un jeune âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et de 22,6 ans pour les femmes est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citadins vit dans les agglomérations dakaroises.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,460), le Sénégal occupe la 156ème place (2006).

Le PIB réel a augmenté en moyenne d'environ 5% par année depuis une dizaine d'années marquant ainsi la première hausse soutenue de la croissance moyenne par habitant au Sénégal depuis l'indépendance. L'économie devrait poursuivre sa croissance à un niveau de 5 % au cours des prochaines années. Le niveau général de pauvreté a baissé de 61,4 % en 1994 à 48,5 % en 2002 pour les familles et de 67,9% à 57,1 % pour les individus. **Cette baisse est cependant accompagnée de disparités importantes : toutes les régions du pays montrent des taux d'incidence de la pauvreté supérieurs à ceux de Dakar et de manière générale, la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes et les zones rurales plutôt que les villes**.

Le Sénégal jouit d'un climat politique stable ; une stabilité renforcée par l'Accord pour paix dans la région naturelle de la Casamance signé en 2004.

L'accès aux services de base demeure incomplet et à ce titre, la performance du Sénégal demeure très en deçà de ce que le pays pourrait atteindre compte tenu des investissements consentis. **L'accès au financement et aux opportunités est réduit pour de nombreux groupes. Par exemple, les pauvres, les résidents des zones rurales, les femmes et les jeunes n'ont pas accès aux services financiers et cela même si le Sénégal possède l'un des systèmes bancaires les plus développés de la sous région. Dans les régions la présence du secteur privé demeure très faible et ses possibilités de modernisation inexistantes**.

Contexte Institutionnel

Le Ministère de la Culture a produit une Chartre Culturelle et mis en place un Agenda culturel qui permettent tous les deux de renforcer la culture de la paix et de mettre à la disposition des opérateurs économiques le calendrier des manifestations culturelles majeures. Néanmoins, le pragmatisme souhaité dans le domaine de l'action culturelle laisse à désirer. Pour faire face à la situation plusieurs initiatives ont été prises.

Parmi les plus importantes on peut souligner : (a) l'élaboration du Programme National de Développement Culturel (PNDC) qui vise à identifier les potentialités de chaque région et à organiser des pôles de performance avec les acteurs culturels de la région ; (b) le document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté, (c)le Plan d'Action de l'UNESCO pour les politiques culturelles pour le développement ; (d) la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle et (e) la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles, qui reconnaissent tous l'importance de l'identité culturelle des peuples et son importance dans la promotion du développement durable et consistent en l'organisation d'activités de production autour du patrimoine qu'il soit naturel, culturel,

immatériel ou artisanal. Au nombre de ces initiatives, il faut ajouter (f) le programme du UNTWO pour le développement d'un tourisme durable pour l'éradication de la pauvreté (ST-EP) ; (g) la mise en œuvre du programme du Centre national pour l'assistance et la formation des femmes (CENAF), et (h) la récente élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et enfin (i) le document de politique sectorielle.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les régions naturelles du Pays Bassari et Sine Saloum, le Ministère de la Culture a décidé de les inscrire sur la liste indicative de l'UNESCO. Mieux, le Ministère a déjà réalisé des missions d'étude sur ces sites dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine matériel et des actions de conservation y ont été initiées. **Les conclusions de ces études ont mené au démarrage des travaux de construction de l'écomusée des minorités ethniques de Bandafassi en pays Bassari. De plus, les conclusions ont montré que pour le Pays Bassari et le Sine Saloum, l'élaboration d'un plan de gestion global qui fédère l'ensemble de ces plans est une urgence pour la conservation et la mise en valeur cohérente et intégrée des sites**. **C'est ainsi que toujours en pays Bassari, la Direction du Patrimoine culturel, soucieuse de la promotion de la diversité des expressions culturelles, s'est engagée à développer des initiatives pour la sauvegarde et la valorisation des cultures endogènes menacées et des ethnies minoritaires de ce terroir frappé par la pauvreté.**

Il faut aussi noter les initiatives de certaines ONG dans la région telle que celle de l'ONG Education Santé présidée par Mme Wade, qui a construit un poste de santé de référence à Néneféchа à 45 km de Kédougou, Chef-lieu du département situé à 29 km de Bandafassi, on retrouve aussi d'autres ONG leaders telles que : OXFAM, ENDA Tiers Monde, Plan International, ASRADEC, etc. qui interviennent dans ces deux sites pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Enfin, il convient de rappeler que le Sénégal a ratifié les conventions de l'UNESCO relatives à la sauvegarde du patrimoine immatériel et de l'humanité et la diversité des expressions culturelles, ce qui l'engage à promouvoir des initiatives pour le développement des industries culturelles au service du développement durable.

Sur le plan de l'artisanat, les pouvoirs publics ont approuvé une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat et le récent bilan diagnostic approfondi et participatif du secteur artisanat. Ce qui a permis de bâtir une stratégie d'intervention autour de cinq (5) axes : (a) l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; (b)l'amélioration du niveau de qualification technique, technologique et de gestion des artisans pour l'apprentissage, le perfectionnement et la formation ; (c) la promotion commerciale des produits et services artisanaux ; (d) la facilitation de l'accès des artisans au financement ; (e) l'organisation et la structuration du secteur, l'information et la sensibilisation.

Il faudrait noter aussi que le gouvernement vient d'adopter la loi d'orientation pour le développement des PME qui vise à faire des PME un outil de redéploiement de la création de richesses.

Sur le plan général, en 2006, le Sénégal a élaboré son second Document de Stratégie de la Réduction de la pauvreté (DRSP) fondé sur les OMD et fédérant toute une série d'initiatives diverse axées sur l'intensification de la croissance (Stratégie de Croissance accélérée-SCA, l'amélioration de la gouvernance (Programme national de Bonne Gouvernance – PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du Cadre Intégré) et la dynamique de

développement régional (NEPAD notamment). En vue de rendre les Collectivités Locales (CL) plus responsables des actions de développement dans leurs territoires respectifs et d'harmoniser les approches de manière à rendre plus efficaces les interventions des partenaires, le gouvernement a mis en place le programme National de Développement Local (PNDL) dont la vision repose sur les axes stratégiques suivants ; (i) la poursuite des réformes nécessaires en vue d'une meilleure articulation des politiques sectorielles et de décentralisation ; (ii) le renforcement des capacités des CL, des communautés de base, des services de l'Etat, de la société civile et du secteur privé et (iii) le transfert de ressources et la mise en place de mécanismes financiers plus adaptés notamment en matière de fiscalité locale.

C'est dans ce contexte et en tenant compte des priorités nationales de renforcement de la décentralisation que l'Equipe de pays du SNU a formulé le plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) articulé autour de trois axes stratégiques de coopération conformes aux priorités du DSRP, dans le but de contribuer de façon synergique et harmonisée à la lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, l'équité de genre et le développement durable. Ces axes ont été définis compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

Avec un accent particulier sur la promotion des initiatives et des industries culturelles pour le développement économique et social, favorisant les opportunités de génération de revenus et l'augmentation du bien-être des populations dans les communautés locales, le programme proposé va appuyer les efforts du Gouvernement visant la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du PNDL dans la voie de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le programme s'inscrit en grande partie dans l'axe stratégique de coopération n°1 de l'UNDAF « création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable » et spécifiquement à l'effet programme n°1.6 : 'la durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles. »

Contexte environnemental et assistance antérieure et/ou en cours:

Au Sénégal, malgré leur multitude (plus d'une vingtaine) les agences du Système des Nations Unies Nations, ont rarement l'opportunité de travailler ensemble dans un cadre autre que le cadre de programmation. Ce projet qui a une forte composante opérationnelle et qui s'inscrit dans l'esprit de la réforme des Nations Unies pour le '*Delivering as One*', est donc une opportunité pour une action plus cohérente et un impact plus grand sur les populations concernées. Il est envisagé qu'il soit le catalyseur d'autres initiatives du même genre au bénéfice des populations.

Dans le pays Bassari, le Ministère de la culture et du patrimoine a entrepris, depuis deux ans maintenant, avec l'appui de l'UNESCO, à la création du Musée des Ethnies minoritaires de Bandafassi. Cet écomusée a déjà vu la construction de quatre maisons de référence pour les

ethnies suivantes: Bassari, Bédic, Diallonké et Koniagui. Pour chaque ethnie les objets de la vie quotidienne et ceux liés aux rites et pratiques artistiques ont été collectionnés. Pour chacune de ces communautés, la responsabilité de la construction de la maison référence ainsi que le choix des objets devant être exposés ont été confiés à une équipe désignée par la communauté. Ce principe sera maintenu pour la finalisation des travaux et le fonctionnement du musée et de l'espace artisanal. Une case d'interprétation a aussi été construite. Ce musée, pour le fonctionnement duquel il ne manque plus que les supports d'exposition, pourrait devenir rapidement une vitrine du projet et ce d'autant plus qu'il est prévu la création d'un espace artisanal pour la valorisation des produits du terroir. Le Sénégal prépare aussi l'inscription des Îles du Saloum sur la Liste du patrimoine mondial au titre de Paysage culturel.

La biennale du festival des ethnies minoritaires est aussi une réalité depuis deux éditions et le projet devrait contribuer à sa pérennisation.

Pour les îles du Saloum, l'inscription sur la liste indicative pour l'UNESCO et l'existence de nombreux programmes, en cours, sur la préservation de la biodiversité constituent un acquis. En conséquence, l'urgence pour cette région est l'unification des approches afin de créer une synergie et d'éviter les développements conflictuels. Dans cette perspective, le Ministère de la culture et du patrimoine historique classé va organiser, courant 2008, un atelier destiné à la mise au point d'un plan de gestion que devra permettre une bonne synergie entre les différents acteurs en vue de la sauvegarde de la biodiversités et des richesses culturelles, matérielles et immatérielles des Îles du Saloum.

En 2003, le Sénégal comme le Mali et le Mozambique, bénéficie du projet de passage à grande échelle des Centres communautaires multimédias (CMC), réalisé en partenariat avec l'UNESCO, le Ministère des Technologies de l'information et de la communication, et le gouvernement Suisse qui a apporté le financement, 1 000 000 de francs suisse par pays. La première phase de ce projet qui s'est achevée en juillet 2007, a vue l'installation de 24 CMC dans de nombreuses régions du Sénégal, malheureusement au nombre desquelles on ne compte pas le Pays Bassari et le Sine Saloum.

Ce projet connaîtra une deuxième phase à partir du mois de janvier 2008. Il est prévu que le projet conjoint qui verra l'installation de 4 centres communautaires multimédias (CMC) alliant la radio communautaire aux multimédia dans le Pays Bassari et le Sine Saloum (2 par région), bénéficie de cette expérience et de cette expertise. Les deux projets travailleront de concert, pour renforcer leur impact. D'autant plus que un centre communautaire multimédia - dans lequel la population locale gère sa propre station de radio, utilise le téléphone et l'Internet et accède à d'autres services d'information et de formation- est une formidable plate-forme pour le développement. Bien que l'utilisation n'en soit encore qu'à ses balbutiements, l'impact positif est déjà visible à plusieurs titre ; dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et la protection de l'environnement ; grâce à la participation des femmes et des jeunes. D'une manière générale, le centre communautaire multimédia permet à la communauté de prendre en charge son propre avenir.

Dans le cas des petites et moyennes entreprises, cette intervention dans les deux sites sélectionnés s'appuiera et capitalisera les résultats enregistrés par les projets et programmes du Programme Intégré deuxième phase (P12) de l'ONUDI au Sénégal, signé en 2004, avec le gouvernement du Sénégal. Le P12 constitue le cadre de coopération qui permet à l'ONUDI d'apporter son expertise/assistance au Sénégal. Il a permis à l'ONUDI d'adapter et de valider

au Sénégal des outils et savoirs développés dans le monde pour la densification du tissu productif et l'amélioration de la compétitivité par une approche partenariale public privé impliquant le gouvernement et son administration, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement clés du pays.

Leçons Apprises :

Le développement culturel a été une option forte du Sénégal depuis les premières années de son indépendance. La célèbre formule du Président Senghor "La culture est au début et à la fin du développement résume bien cette option fondamentale. Il s'en était en effet suivi une action volontariste dont l'organisation en 1966 du premier Festival mondial des arts nègres qui fut un des points culminants à côté de la création des Manufactures des Arts Décoratifs de Thiès, de l'Ecole Moudra Afrique ainsi que de l'Ecole des arts. Le Sénégal sera ainsi pendant les deux premières décennies de son indépendance le paradis des artistes et mis la culture au service de sa diplomatie avec la création du Ballet National la Linguère. L'Etat s'était aussi engagé dans la construction d'un Musée des civilisations noires et avait encouragé l'enseignement artistique dans les écoles.

Cette politique volontariste sera compromise par le avec le départ du président Senghor et la mise en place des politiques d'ajustement des années 80 qui vont sinistrées le secteur de la culture. Le projet de Musée des civilisations noires, l'Ecole de danse et même le Musée Dynamique vont être abandonnés au profit d'une politique d'accompagnement des acteurs culturels avec, notamment, la mise en place d'un Fonds d'aide. Dès lors l'Etat ne se donne plus comme mission l'encadrement des acteurs, mais la promotion de ceux-ci.

Le paradoxe de cette évolution est que la rareté des ressources à entraîné un plus grand dynamisme des acteurs, ce qui a permis à la musique sénégalaise ainsi qu'aux arts plastiques de générer de très grandes figures. La musique a particulièrement profité de cette évolution avec des figures emblématiques comme Youssou Ndour, Ismaela Lo, Baba Maal, etc., dont les productions revendiquent, avant tout, une audience internationale.

La principale leçon que l'on peut tirer de cette évolution est que le succès repose, avant tout, sur la responsabilisation des acteurs. Pour cette raison notre projet se veut, avant tout, participatif. Il évitera autant que faire se peut l'embrigadement, le dirigisme, l'assistanat et la contrainte. Il érigera en vertus l'information, l'écoute, la sensibilisation, l'accompagnement, le renforcement des capacités.

Afin d'atteindre les objectifs du programme une véritable synergie entre les départements impliqués sera préférée à une juxtaposition d'actions qui peuvent, à terme, devenir conflictuels et peser négativement sur la bonne marche du projet qui doit rester centré sur le renforcement des capacités, la lutte contre la pauvreté et l'égalités des genres. Les questions liées aux droits de l'homme seront prises en charge par le programme qui va renforcer la sensibilisation sur ces thèmes à travers les Centres communautaires multimédias (CMC). Il en sera de même des droits d'auteurs et des droits voisins dont la loi vient d'être votée par l'Assemblée Nationale du Sénégal et qui devrait être mise à profit pour aider à la protection des savoirs et des productions culturelles des communautés impliquées dans le projet.

Il s'agira pour le Pays Bassari, d'assurer l'inventaire et la protection de l'immense patrimoine culturel immatériel des communautés qui sont isolées et de veiller à la préservation de leur environnement. Ce pays vallonné, contrairement à la majorité du reste du pays, recèle des

niches écologiques qui participent à la biodiversité et qu'il est impératif de préserver car elles sont, souvent, le siège d'essences indispensables à la pratique de la médecine traditionnelle.

Contribution de chaque agence pour la réalisation des effets du projet conjoint : Résumé du cadre des résultats

En se fondant sur les initiatives en cours et les compétences et expertises des agences du SNU, le programme proposé pour une période de 3 ans, est conçu pour appuyer la mise en œuvre des politiques nationales visant à promouvoir la culture, plus spécifiquement les initiatives et industries culturelles en tant que moteur du développement humain durable, en prenant en compte les composantes : Droits humains et populations vulnérables (femmes et jeunes). Pour se faire, les agences du SNU concernées travailleront de concert pour atteindre les cinq effets du projet conjoint.

Pour atteindre **l'Effet 1: Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement,** l'UNESCO en se basant sur son expertise en matière de Centres Communautaires Multimédias, mettra en place un système de formation continue en encourageant fortement l'implication des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Le projet aidera ces catégories généralement marginalisées à être des acteurs et des bénéficiaires des Technologies de l'information et la Communication (TIC) et à utiliser celles-ci pour gagner en autonomie, en indépendance et pourquoi pas à améliorer leur statut (main d'œuvre qualifiée disponible après les formations). De son côté l'ONUDI avec son expertise en matière de petites et moyennes entreprises (PME), va organiser des sessions de formation pour renforcer les capacités techniques, technologiques et de gestions des artisans futurs formateurs. L'OMT pour sa part, va dans un premier temps identifier les besoins en formation dans les métiers du tourisme de l'hôtellerie et de la restauration et s'employer ensuite à renforcer les capacités des populations dans ces domaines, en élaborant et en mettant en œuvre un programme de formations modulaires détaillées.

Pour atteindre **l'Effet 2 : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement**, l'UNESCO va soutenir le renforcement des infrastructures pour le musée de Bandafassi notamment, tout en travaillant à sa mise en valeur avec des signalétique et autres éléments de promotion. Son expertise en matière de musées et d'objets culturels, sera très bénéfique dans ce cas de figure. La valorisation de ce musée permettra de générer des revenus pour améliorer les conditions de vie des populations. De même, des locaux devant abriter les centres communautaires multimédias avec leur matériel (téléphone, Internet, fax, etc.) seront construits par le biais de l'UNESCO. Deux campements touristiques gérés sous forme de coopératives seront aussi mis en place avec l'assistance de l'OMT par le biais du Ministère du Tourisme, pour améliorer l'offre touristique (durée du séjour) et générer des revenus supplémentaires. L'ONUDI elle s'emploiera à renforcer les capacités des acteurs au niveau culturel et artisanal, à accompagner la structuration et la création de petites et moyennes entreprises locales et à former les populations à la valorisation des produits locaux et à leur labellisation pour la génération d'emplois productifs au profit des femmes et des jeunes. Pour finir l'UNESCO va promouvoir le festival des ethnies minoritaires en renforçant les différents groupes locaux et la création et la maintenance d'une base de données et un site web sur les industries culturelles.

Pour l'Effet 3 : La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles. Pour ce qui est d'assurer la durabilité des groupes vulnérables, le PNUD va s'employer à renforcer les capacités des communautés de base, élus locaux et administration locale pour préserver l'environnement et le cadre de vie naturel, tout en faisant la promotion des techniques et technologies de production et de consommation durables pour les populations locales et en formant les femmes et les jeunes à l'utilisation des technologies moins polluantes et de petite consommation énergétique accroissant leur confort. Tandis que le FNUAP va valoriser les savoir-faire locaux des femmes et des jeunes dans le domaine des constructions locales et réaliser pour eux des ateliers de restauration et de conservation ainsi que des activités de guidage. L'UNESCO pour sa part va renforcer les Centres Communautaires Multimédias installés par la mise en place d'un fonds de roulement. Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement, l'OMT va opérationnaliser le processus national de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion des sites retenus (Pays Bassari et Delta du Sine Saloum). Tandis que l'UNESCO va réaliser une étude faisabilité pour la mise en place d'un fonds de sauvegarde du patrimoine.

L**'Effet 4 : Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement**, verra l'UNESCO assister le gouvernement dans la réalisation d'un état des lieux des législations en cours sur les industries et initiatives culturelles, dans le but de faire un toilettage et de les adapter aux réalités du moment. Pour certaines de ces lois, comme celle sur les droits d'auteurs et les droits voisins qui vient d'être votée, une campagne pour la mise en application et la vulgarisation sera orchestrée, tandis qu'un dispositif de contrôle sera mis en place en coopération avec les acteurs concernés. Du côté du patrimoine, une étude sera réalisée pour la mise en place d'un fonds de sauvegarde. L'agenda culturel qui a déjà fait ses preuves sera aussi revitalisé. Le pays Bassari et le Sine Saloum ayant vocation à être candidats sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, cette dernière par le biais de son centre du Patrimoine Mondial, assistera la Direction du Patrimoine Culturel dans la préparation des dossiers de candidature, notamment en ce qui concerne les plans de gestion qui seront élaborés en étroite coopération avec d'autres ministères. En ce qui concerne le domaine du genre et des droits humains, dans les sites sélectionnés, le contexte d'ensemble est pour l'heure encore loin de permettre la satisfaction des besoins pratiques te la réalisation des intérêts stratégiques. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources entre autres, marquent les réalités de ces zones et affectent particulièrement les femmes. L'UNFPA à cet effet prévoit de démultiplier et de vulgariser le Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), le guide méthodologique d'intégration du genre au niveau des institutions publiques et de faire un argumentaire religieux sur l'équité de genre. Parallèlement, il prévoit de mobiliser les populations pour des changements de comportement dans le domaine de la santé reproduction et des violences basées sur le genre. Les Centres Communautaires Multimédias (CMC) mis en place par l'UNESCO permettront de mener des campagnes de sensibilisation (sur des supports audio, vidéo et imprimé) sur une plus grande portée, les messages étant traduits dans les langues locales, cela permettra en plus de sauvegarder certaines langues en péril.

Pour atteindre l'**Effet 5 : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local**, Pour ce qui est du renforcement des capacités des populations des zones concernées,

l'UNESCO prévoit de les impliquer activement aux journées du patrimoine, tandis que le PNUD va se charger de renforcer les capacités des communautés de base et des élus locaux pour une bonne conception et mise en œuvre des politiques dans une optique de développement durable intégré. L'ONUDI elle, va s'employer à former les acteurs en gestion, comptabilités simplifiées, hygiène alimentaire. L'OMT elle se focalisera sur l'implication des populations locales dans le développement touristique. Pour ce qui est des ressources mises à la disposition des populations, elles sont à la fois ***Financières*** : l'ONUDI facilitera l'accès au financement des MPME en partenariat avec les SFD en proposant un système innovant adapté tandis que l'OMT accompagnera les porteurs de projets dans l'élaboration de dossiers de projets bancables dans le domaine du tourisme, tout en appuyant les autres secteurs liés au tourisme comme l'artisanat, le maraîchage, le petit élevage pour développer la chaîne d'approvisionnement locale ; ***Intellectuelles*** (l'UNESCO va non seulement assurer la production de contenus pour la sensibilisation/Sauvegarde des langues en péril dans le pays Bassari, mais aussi promouvoir l'inventaire du patrimoine immatériel et documentation des sites, les publications thématiques de l'inventaire du patrimoine matériel, l'archivage et la numérisation du patrimoine immatériel (équipements et techniciens) la production/diffusion de documentaires sur le patrimoine au Sénégal et enfin la création et mise en ligne de la base de données sur le patrimoine matériel et immatériel et sur les industries culturelles au Sénégal, tandis que l'ONUDI conduira des études préliminaires dans les deux zones (inventaire des ressources, acteurs, etc.) et établira des catalogues des produits culturels et artisanaux ; ***Infrastructurelles*** : le PNUD accompagnera les collectivités locales (communes, communautés rurales, villages polarisateurs) dans la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'activité économique, sociale et culturelle (un marché de l'art, village artisanal, musé d'exposition….) ; L'OMT pour sa part va assurer l'implication des populations locales dans le développement touristique et la mise en place de mesures d'accompagnement pour la mise en place des zones pilotes d'écotourisme (Delta du Saloum et le Pays Bassari)

Contributions du Gouvernement

Il est important de noter qu'en plus de la main d'œuvre technique de la Direction du Patrimoine Culturel, qui sera à la disposition du projet conjoint, l'Etat prend en charge les personnels des parcs et forêts classés de la zone du Delta et met près de 20 millions CFA pour le budget annuel, un montant qui peut dépasser ce cap en cas d'investissements lourds. Le Sénégal gère aussi les aires maritimes protégées et les éco- gardes et vient de lancer un important programme social " Programme social minier" dans la zone comprenant le pays Bassari. Les fonds de ce programme seront tirés de la vente des licences de prospection et d'exploitation minière. Nous estimons à 4.050.000 US$ la valeur des contributions en nature et des synergies avec les programmes en cours et à venir du gouvernement du Sénégal sans compter les exonérations fiscales.

Démarche de la formulation du document de programme

Une fois le concept note sur la fenêtre "culture et développement" approuvé, les agences du Système des Nations Unies impliquées dans la conception: UNESCO, ONUDI, OMT, UNFPA et PNUD, se sont réunies pour discuter de la manière la plus pratique de travailler ensemble à l'élaboration du document de projet et à sa mise en œuvre.

Il a été convenu sur le plan budgétaire de privilégier la faisabilité et la cohérence du projet à un simple partage du budget pour un impact plus grand et une viabilité garantie. Les

partenaires ont opté pour une double approche : à la fois institutionnelle avec un travail au niveau des législations et opérationnelles avec des actions concrètes dans des zones où le Ministère de la Culture a des activités prioritaires en cours et surtout il existe déjà un dialogue engagé avec les communautés locales. C'est ainsi que les zones du pays Bassari et du Sine Saloum ont été sélectionnées en étroite coopération avec la Direction du Patrimoine Culturel.

La phase suivante a été jalonnée par une série de rencontre entre les différents partenaires nationaux et internationaux (Ministères de la Culture, Ministère du Tourisme, Direction de l'Artisanat, Direction des petites et moyennes entreprises, Direction de l'environnement et des établissements classés, ONUDI, PNUD, UNESCO, UNFPA, OMT). Rencontres au cours desquelles la Direction du Patrimoine culturel qui connaît particulièrement bien ces sites, les a présenté et a expliqué les raisons de leur choix. Les participants ont ensuite travaillé à l'élaboration du document de projet sous la forme d'une réponse collective, cohérente et intégrée aux priorités des populations du pays Bassari et du Saloum, adressant à la fois les questions du genre, de l'environnement, de la survie économique et de la préservation du patrimoine culturel ainsi que de la promotion touristique.

Stratégie de mise en œuvre:

Les activités du programme commun se focaliseront sur le cadre légal et sur le renforcement des capacités et des infrastructures. Elles seront ensuite suivies d'actions concrètes (création et renforcement des petites et moyennes entreprises) dans les domaines prioritaires (artisanat, industries culturelles) identifiés par le pays et dans le contexte du CCA/UNDAF au Sénégal.

La première année sera marquée par la réalisation des études, la mise en place des PME, la promotion des infrastructures et une première phase de renforcement des capacités.

La deuxième phase sera surtout focalisée sur le renforcement des capacités et la sensibilisation des populations locales, ainsi que le marketing des zones concernées (collectivités locales, structures de l'état déconcentrées, etc.).

La dernière année sera consacrée à assurer la viabilité des zones concernées pour capitaliser sur les acquis, pérenniser et transférer les outils et instruments mis en place par le projet aux populations.

Instruments de mise en œuvre :

La gestion du programme conjoint envisagée pour une période de trois ans se fera dans le cadre de l'équipe pays du système des Nations Unies au Sénégal. L'UNESCO, en tant qu'agence spécialisée dans le domaine de la culture, aura la charge de coordonner l'ensemble du programme commun, en étroite collaboration avec les autres agences impliquées (PNUD, OMT, UNFPA, ONUDI). Pour se faire, elle abritera l'unité de coordination conjointe du coordination du programme composée d'un coordonnateur, d'une assistance et d'un chauffeur. L'unité de coordination est l'organe qui permet d'harmoniser l'action de toutes les agences, de faire le suivi quotidien des actions et de faire la compilation des rapports des différents intervenants dans une version harmonisée unique, du programme conjoint.

D'un autre coté, le Ministère de la culture par le biais de sa Direction du Patrimoine Culturel, coordonnera le travail avec tous les autres ministères et directions concernés. Pour se faire un appui institutionnel sera mis à la disposition de la Direction du Patrimoine Culturel.

Deux comités locaux de mise en œuvre et de suivi sur le terrain seront installés dans les zones opérationnelles du programme. Ces comités travailleront directement avec l'Unité de coordination conjointe et seront le bras technique du programme dans chacun des sites concernés. Ils seront composés des représentants des structures techniques déconcentrées et décentralisées, des élus locaux, de la société civile (ONG, association de jeunes et de femmes,) et des organisations professionnelles privés et consulaire (chambre des métiers et chambre de commerce). Ces comités locaux constituent également un cadre d'échange et d'appropriation du programme afin d'assurer la pérennisation des réalisations du programme.

Le programme va privilégier la stratégie du faire faire au niveau local et opérationnel. Ainsi les acteurs locaux/ nationaux, en coopération avec les agences impliquées (PNUD, OMT, UNFPA, ONUDI, UNESCO) mettront en œuvre les activités du programme commun. Néanmoins, l'expertise internationale pourrait être sollicitée dans le cas où des conseils techniques seraient nécessaires aux acteurs locaux impliqués dans le programme, notamment dans le cadre de la sauvegarde des langues en péril, et de la préparation des dossiers de candidatures des sites concernés au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Résumé du Cadre des Résultats:

Le tableau ci-après résume les effets attendus du projet conjoint, les produits que chaque agence vise ainsi que les ressources et les activités y afférant. Le tableau indique également les partenaires associés dans la mise en œuvre et le cadre de référence global.

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".

Effet Programme n°1: « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».

Joint Programme Outcome 1: ***Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement.***

Indicators :

1. Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales et des spécificités culturelles conçu et pris en charge par les autorités et les populations

2. Les compétences d'au moins 70% des acteurs de la culture et de l'artisanat des zones d'intervention renforcées

3. Les compétences d'au moins 40% des acteurs sont renforcées dans le domaine des industries culturelles

JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 1.1 : Les capacités des acteurs de la culture dans les métiers de l'artisanat, du tourisme, de la conservation du patrimoine, etc. sont renforcées **Indicators :** 40% des acteurs formés dans les industries cukturelles; Nombre d'ateliers de formation organisés, 50 personnes travaillent dans les CMC Au moins 20 maîtres artisans et 80 apprentis formés 3 Programmes de formation élaborés (Tourisme, hôtellerie, restauration)	**UNESCO** Des curricula pour des formations continues in situ et à distance sont développés (c) Des applications locales dans les secteurs prioritaires du développement national (santé, éducation, environnement, etc.) et qui renforcent l'efficacité des CMC sont développées.	L'une des actions que mène l'UNESCO au Sénégal dans le domaine des industries culturelles plus particulièrement des médias, c'est d'autonomiser les populations via la libre circulation des idées par le mot et par l'image, et par l'accès à l'information et au savoir.	Ministère de Information, Ministère des Postes et télécommunications, ONG, Association des radios communautaires du Sénégal, ENDA	Création de curricula pour la formation continue des acteurs des CMC/ et Développement d'applications locales qui renforcent l'efficacité des CMC dans les thématiques liées au développement telles que VIH/SIDA, agriculture, économie locale, etc.)	56075	37383	37383	130841
				Ateliers de renforcement des capacités des volontaires et responsables des CMC (marketing, informatique, recherche de financement, gestion, bibliothèques numériques, maintenance, etc.)	70093	46729	46729	163551
				Total (1.1)	126168	84112	84112	294392
				SAO	8832	5888	5888	20608
				Total (1.1) UNESCO avec SAO	**135000**	**90000**	**90000**	**315000**

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". **Effet Programme n°1**: « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 1: ***Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement***.								
Indicators :	1. Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales et des spécificités culturelles conçu et pris en charge par les autorités et les populations 2. Les compétences d'au moins 70% des acteurs de la culture et de l'artisanat des zones d'intervention renforcées 3. Les compétences d'au moins 40% des acteurs sont renforcées dans le domaine des industries culturelles							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
30 acteurs du tourisme formés **Baseline** Données contenues dans les documents ci-après : - Plan d'action des Grappes Textiles et Tourisme, Industrie culturelle et artisanat d'art de la SCA - Lettre de développement de l'artisanat (2003) - Etude prospective artisanat 2015 - Evaluation de la phase I passage à grande échelle des CMC au Sénégal	**ONUDI** : Au moins 40% des acteurs (dont 10% de futurs formateurs) ont améliorés leurs capacités techniques	La Composante 2 du programme de l'ONUDI au Sénégal vise le développement des systèmes de production locaux à travers la modernisation des MPE et le renforcement des capacités des acteurs à la base, en particulier du secteur privé	Min. PME/Artisanat ARD Tour operator	Organisation des sessions de formation destinées à renforcer les capacités techniques, technologiques et de gestion des artisans	28037	18692	18692	65421
				Total (1.1)	28037	18692	18692	65421
				SAO	1963	1308	1308	4579
				Total (1.1) ONUDI avec SAO	**30000**	**20000**	**20000**	**70000**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". **Effet Programme n°1**: « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 1: ***Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement***.								
Indicators :	1. Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales et des spécificités culturelles conçu et pris en charge par les autorités et les populations 2. Les compétences d'au moins 70% des acteurs de la culture et de l'artisanat des zones d'intervention renforcées 3. Les compétences d'au moins 40% des acteurs sont renforcées dans le domaine des industries culturelles							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
	OMT Les capacités des acteurs du tourisme et autres secteurs connexes (artisanat, cultures et agents intervenant dans la chaîne d'approvisionnement Sont renforcées	L'OMT appuie les pays les moins avancés, notamment le Sénégal, à faire de leur produit touristique un instrument de développement, au moyen de programmes de formation, d'éducation et de services d'appui comme son programme ST-EP (sustainable tourism - eliminating poverty).	Min. Tourisme / Professionnels des secteurs touristiques	- Identifier les besoins en formation dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et Elaborer et mettre en œuvre un programme de formations modulaires détaillées ; OMT	28037	18692	18692	65421
				Total (1.1)	28037	18692	18692	65421
				SAO	1963	1308	1308	4579
				Total (1.1) OMT avec SAO	**30000**	**20000**	**20000**	**70000**
Budget Global Produit 1.1 :				TOTAL OUTPUT1.1 (Sans SAO)	182242	121496	121496	425234
				SAO	12758	8504	8504	29766
				Total OUTPUT 1.1 avec SAO	**195000**	**130000**	**130000**	**455000**

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées 2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée 3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire) 4. un label des produits locaux reconnu et promu 5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
<u>Output 2.1</u> : Infrastructures des industries culturelles renforcées (musées régionaux, musées des civilisations, théâtre national, bibliothèque nationale, centres culturels régionaux **Indicators** Musée de Bandafassi équipé et fonctionnel Taux de fréquentation des sites Chiffre d'affaires des hôteliers, restaurateurs et fournisseurs de produits locaux Au moins 4 Centres Communautaires Multimédia viables créés dans les régions du pays Bassari et les îles du Sine Saloum Equipe de coordination du projet conjoint opérationnelle	**UNESCO** - Les sites touristiques mises en valeur et référencés par des signalétiques, publications, etc. - Nombre d'équipements et nombre d'outils mis à la disposition des CMC ; Nombre de CMC disposant d'outils de gestions pertinents	Le projet conjoint a comme ancrage l'UNESCO qui par le biais de son secteur CI à Dakar, hébergera l'unité de coordination inter agence pour s'assurer de l'exécution correcte mais efficace du projet conjoint au niveau national. Par ailleurs l'Organisation a mis en place un programme de développement des musées dans certains pays africains dont le Sénégal.	Min Culture et patrimoine ARD UCAD Chambres Métiers	- Renforcement et Promotion d'un Musée à Bandafassi	80000	50000	30000	160000
				- Mise en valeur des sites (promotion site, signalétique etc.)	37 383	28 037	28 037	93 457
				Rénovation/construction des locaux devant abriter les CMC	140 188	18 692	18 692	177 572
				- Appui institutionnel à la Direction du Patrimoine	46729	46729	46729	140187
				- Achat et installation des Equipements multimédias et fournitures de bureaux/ Connexions Internet et téléphoniques	745 373	237 383	109 345	1 092 101
				Achat d'un véhicule pour équipe projet	28037			28037

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées 2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée 3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire) 4. un label des produits locaux reconnu et promu 5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
Baselines : A mesurer au démarrage du projet - Qualité du service - Chiffre d'affaires des hôteliers, restaurateurs et fournisseurs de produits locaux; - Taux d'occupation des entreprises touristiques et nombre de personnels		Les fonds concernant le musée et l'élaboration des plans de gestion seront versés directement à la Direction du patrimoine en plus de l'appui institutionnel		- Unité de coordination du projet pour les agences SNU (staff + computers + office équipement) Suivi/Evaluation	155187	79906 46500	96522 48360	331615 94860
				Total (2.1)	1232897	507547	377685	2118129
				SAO	86303	35507	26438	148248
				Total (2 .1) UNESCO avec SAO	**1319200**	**542754**	**404123**	**2266077**
	OMT Un plan de gestion intégré développé à travers la promotion d'un modèle de gestion de campements villageois afin	L'OMT agit au Sénégal pour que le tourisme qui est un secteur de première importance, puisse rapporter des	Ministère du Tourisme Professionnels du secteur	Création d'au moins d'un campements touristiques géré sous forme de coopératives villageoises de 20 chambres et 40 couverts	93 458	93 459		186 917
				Total (2.1)	93 458	93 459		186 917
				SAO	6542	6541		13083

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées 2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée 3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire) 4. un label des produits locaux reconnu et promu 5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
	d'accroître l'offre touristique locale	devises et créer des emplois pour les populations locales						
				Total (2.1) OMT avec SAO	**100000**	**100000**		**200000**
Budget Global (Produit 2.1)				Total (2.1) sans SAO	1326355	601006	377685	2305046
				SAO	92845	42070	26438	161353
				Total OUTPUT (2.1) avec SAO	**1419200**	**643076**	**404123**	**2466399**
Output 2.2 Nouveaux débouchés pour les industries culturelles développe (petites et moyennes entreprises renforcées et créées, marches de l'art établis dans les grandes agglomérations, promotion des festivals) **Indicators** Festival revitalisé Base de données créée 5 organisations professionnelles locales structurées et renforcées Nombre de PME locales créées/	**ONUDI** Les acteurs locaux, notamment privés sont mieux structurés et bénéficie d'un environnement des affaires adéquat permettant de générer des revenus continu et des opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes	La Composante 2 du programme de l'ONUDI au Sénégal vise le développement des systèmes de production locaux à travers la modernisation des MPE et le renforcement des capacités des acteurs à la base, en particulier du secteur privé pour	Min. en charge PME. Artisanat, Tourisme ARD, CR Lycée Technique Kédougou PROGEDE	- Renforcer les capacités des acteurs au niveau culturel et artisanal et accompagner la structuration et la création de petites et moyennes entreprises locales Former les populations à la valorisation des produits locaux et à leur labellisation pour la génération d'emplois productifs au profit des femmes et des jeunes	116822 70093	121495 93458	140187 93458	378504 257009
				Total (2.2)	186915	214953	233645	635513

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".
Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».

Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***

Indicators :
1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées
2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée
3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire)
4. un label des produits locaux reconnu et promu
5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle

JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
renforcées Nombre d'emplois générés		la valorisation des ressources locales et naturelles		SAO	13085	15047	16355	44487
				Total (2.2) ONUDI avec SAO	**200000**	**230000**	**250000**	**680000**
Baselines Données contenues dans les documents ci-après : - Rapport situation économique et sociale des zones opérationnelles du projet de 2006/2007. - Plan Local de développement des communautés rurales de la zone/ - Les données sur la pauvreté et les créneaux porteurs disponibles/ Pas de label spécifique des produits locaux	**UNESCO** Le festival des ethnies minoritaires est mieux organisé	L'UNESCO par le biais de son programme (mémoires du monde) visant la conservation et la diffusion des collections d'archives partout dans le monde soutien les pays en Afrique, dont le Sénégal.	Ministère de la Culture Comité d'organisation du Festival	Promotion du festival des ethnies minoritaires en renforçant les différents groupes locaux Création et maintenance d'une Base de données et un site web sur les industries culturelles	18692 18692	18692 9346	18692 9346	56076 37384
				Total (2.2)	37384	28038	28038	93460
				SAO	2616	1962	1962	6540
				Total (2.2) UNESCO avec SAO	**40000**	**30000**	**30000**	**100000**
Budget Global (Produit 2.2)				Total (2.2) sans SAO	224299	242991	261683	728974
				SAO	15701	17009	18317	51026

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées 2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée 3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire) 4. un label des produits locaux reconnu et promu 5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
				Total OUTPUT (2.2) avec SAO	**240000**	**260000**	**280000**	**780000**

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".
Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».

Joint Programme Outcome 3*: La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles*

Indicators :
1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles
2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base
3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie

JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 3.1 : Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception, à la mise en œuvre des plans de développement **Indicators** Plan d'aménagement des sites touristiques sélectionnés (Sine Saloum et Pays Bassari) disponible Fonds de sauvegarde du patrimoine fonctionnel % de Communautés rurales de la zone ayant un volet Environnement dans son PLD Fonds de roulement des CMC distribué	**PNUD** : 75% des bénéficiaires des séances de formation ont adoptés des techniques et moyens de consommation et de productions durable	Le PNUD appuie à travers ses programmes le processus de décentralisation politique et économique entamé depuis 1996 au Sénégal pour promouvoir des objectifs de développement afin de réduire la pauvreté	Ministère environnement	- Renforcer les capacités des communautés de base, élus locaux et administration locale pour préserver l'environnement et le cadre de vie naturel	43964	18692	18992	81648
				Total (3.1)	43964	18692	18992	81648
				SAO	3077	1308	1329	5715
				Total (3.1) PNUD avec SAO	**47041**	**20000**	**20321**	**87363**
	OMT : Plan d'action opérationnel des sites	L'OMT agit au Sénégal pour que le tourisme qui est un secteur de première importance, puisse rapporter des devises et créer des emplois pour les populations locales	Ministère du Tourisme	Opérationnaliser le processus national de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion des sites retenus.	28037	18692	18692	65421
				Total (3.1)	28037	18692	18692	65421
				SAO	1963	1308	1308	4579

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".
Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».

Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***

Indicators :

1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles
2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base
3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie

JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
				Total (3.1) OMT avec SAO	**30000**	**20000**	**20000**	**70000**
Baselines Données contenues dans les documents suivants : - Document lecture DSRP par rapport à l'approche Droit humain disponible - Etude Profil environnemental du Sénégal Communautés rurales ayant un volet Environnement dans leur PLD (à mesurer au début) Pas de CMC fonctionnels dans le Pays Bassari et le Sine Saloum	**UNESCO** Les modalités de mise en place d'un fond de sauvegarde définit et adopté et les centres communautés ont des moyens leurs permettant de fonctionner correctement	L'UNESCO par le biais de son programme (mémoires du monde) visant la conservation et la diffusion des collections d'archives partout dans le monde soutien les pays en Afrique, dont le Sénégal.	Ministère en Charge du Patrimoine Ministère en charge des NTIC	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de sauvegarde du patrimoine	28037			28037
				Fonds de roulement au démarrage pour 4 Centres Multimédias Communautaires	18692	18692	18691	56076
				Total (3.1)	46729	18692	18691	84112
				SAO	3271	1308	1308	5888
				Total (3.1) UNESCO avec SAO	**50000**	**20000**	**20000**	**90000**
Budget Global (Produit 3.1)				Total (3.1) sans SAO	107476	56076	56076	219628
				SAO	7523	3925	3925	15374
				Total OUTPUT (3.1) avec SAO	**115000**	**60000**	**60000**	**247101**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***								
Indicators :	1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles 2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base 3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
Output 3.2 Les capacités des groupes vulnérables sont renforcées pour la valorisation des spécificités culturelles, l'exploitation écologiquement rationnelle et la préservation des ressources naturelles **Indicators** 60 % de femmes et des jeunes utilisant des matériaux et des savoir-faire traditionnels ont améliorés leur connaissance 50% des artisans de la zone ont adoptés des techniques et technologies de productions durables Nombre de guides formés	**FNUAP** Les capacités groupes vulnérables (femmes) sont renforcées en matière de protection d'environnement	La Stratégie du UNFPA au Sénégal, vise à aider le pays à fournir des services de qualité sur le plan de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale en fonction des choix individuels, ainsi qu'à formuler des politiques de la population propices à un développement durable. Une action qui vise essentiellement à émanciper les femmes et à leur offrir davantage de choix grâce à un accès élargi à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités	Min. Femme et le Développement social	- Valorisation des savoir-faire locaux notamment chez les femmes et les jeunes notamment dans les constructions locales	18692	9346	9397	37431
				- Ateliers de restauration et de conservation/ activités de guidage à l'attention des populations locales, notamment des femmes	46729	28037	28035	102801
				Total (3.2)	65421	37383	37432	140236
				SAO	4579	2617	2620	9816
				Total (3.2) FNUAP avec SAO	**70000**	**40000**	**40052**	**150052**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***								
Indicators :	1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles 2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base 3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
Baselines		d'emploi.						
Situation des techniques et technologies de production (Mesure à faire au début du projet) Nombre de Guides intervenant dans le pays Bassari (à déterminer au début du projet en coopération avec le service régional du tourisme) Les femmes et les jeunes du pays Bassari assurent pour l'essentiel les activités de constructions Données Contenues dans - Eude Prospective Artisanat 2015 (CEPOD, Direction Artisanat) - Document sur les Modes de production et de consommation durable	**PNUD :** - Audit des techniques et technologies des moyens de productions et promotion des technologies de production moins polluante	le PNUD au Sénégal assiste le Gouvernement en ce qui concerne : (i) la réduction de la pauvreté humaine liée à la préservation de l'environnement (promotion des moyens d'existence durables) et (ii) le renforcement de la gouvernance.	Min Culture Ministère environnement ITA/ASIT/ASN CPAA (MISSIRA)	Promouvoir des techniques et technologies de production et de consommation durables pour les populations locales	46729	93458	93458	233645
				Formation à l'utilisation des technologies moins polluantes et de petite consommation énergétique accroissant le confort de la femme	46729	18692	18692	84113
				Total (3.2)	93458	112150	112150	317758
				SAO	6542	7850	7850	22243
				Total (3.2) PNUD avec SAO	**100000**	**120000**	**120000**	**340001**
Budget Global (Produit 3.2)				Total (3.2) sans SAO	158879	149533	149533	457945

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».								
Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***								
Indicators :	1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles 2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base 3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie							
JP Output	**Smart Outputs and Responsible UN organisation**	**Reference to Agency priority or Country Programme**	**Implementing Partners**	**Indicative activities for each Output**	**Resource allocation and indicative time frame**			
					Y 1	**Y 2**	**Y3**	**Total**
				SAO	10466	10467	10467	32055
				Total OUTPUT (3.2) avec SAO	**170000**	**160000**	**160000**	**490000**

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement»***.								
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 4.1 : Inventaire et renforcement des législations en matière de promotion des industries culturelles et de protection des droits d'auteurs **Indicators :** - Législations sur la culture réactualisées - Etude de faisabilité disponible - Agenda des manifestations culturelles publié - Populations sensibilisées sur la Loi sur les droits d'auteur	**UNESCO** Programme de sensibilisation des populations sur les droits d'auteurs, la législation existante et un agenda des manifestations culturelles conçu et promus	L'UNESCO s'attache au Sénégal, à travers son programme de Culture, à élaborer des outils et à aider les institutions à faire respecter le droit d'auteur. La sensibilisation des publics et la formation de professionnels constituent un volet obligatoire de la lutte contre la	Min. de la Culture BSDA/Dir, Patrimoine/CCR /CL/	- Dresser un état des lieux des législations existantes et proposer un canevas adapté aux réalités actuelles au législateur	28037	9356		37393
				- Vulgarisation/mise en application de la loi sur les droits d'auteurs	46729	9346	9346	65421
				- Relance de l'agenda culturel national des manifestations régulières	9346	9346	9346	28038
				Total UNESCO (4.1)	84112	28048	18692	130852
				SAO	5888	1952	1308	9148
				Total OUTPUT (4.1) avec SAO	**90000**	**30000**	**20000**	**140000**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement»***.								
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Baselines : Textes en déphasage avec le contexte culturel actuel dernier agenda date de 2005 aucune réactualisation n'a été faite		piraterie.						
Budget Global Produit 4.1					**90000**	**30000**	**20000**	**140000**
Output 4.2 : Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales conçu et vulgarisé **Indicators** - Comite de pilotage interministériel pour la promotion du tourisme intégré installé - Nombre de campagnes de sensibilisation et de marketing dans les zones concernées **Base lines** - Pas de concertation sur les plans sectoriels existante pour le Delta du Saloum entre les Ministères - Pas de plans de développement	**UNESCO** Réalisation d'un plan de gestion et de promotion intégré/global des îles du Saloum et du Pays Bassari	L'UNESCO s'attache au Sénégal, à travers son programme de Culture, à élaborer des outils et à aider les institutions à faire respecter le droit d'auteur. La sensibilisation des publics et la formation de professionnels constituent un volet obligatoire de la lutte contre la piraterie.	PROGEDE Ministères en charge de la Culture, Tourisme	- Elaboration des plans de gestion des deux sites en coopération avec plusieurs ministères - Campagnes de sensibilisation/Marketing des zones touristiques et des produits labellisés	50187 60748	 74766	 84112	50187 219626
				Total UNESCO (4.2)	110935	74766	84112	269813
				SAO	7765	5234	5888	18887
				Total OUTPUT (4.2) avec SAO	**118700**	**80000**	**90000**	**288700**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
pour le Pays Bassari								
Budget Global Produit 4.2					**118700**	**80000**	**90000**	**288700**
Output 4.4 Dispositif de contrôle pour les droits d'auteurs mis en place au niveau national et régional **Indicators** - Organe de contrôle créé et opérationnel au niveau national **Baseline** - texte de loi sur les droits d'auteurs et droits voisins récemment adopté	**UNESCO** Dispositif de contrôle pour les droits d'auteurs mis en place au niveau national	L'UNESCO au Sénégal, s'attache à élaborer des outils et à aider les institutions à faire respecter le droit d'auteur. La sensibilisation des publics et la formation de professionnels constituent un volet obligatoire de la lutte contre la piraterie.	BSDA/Dir, Patrimoine	- Développement d'un dispositif de contrôle avec les différents acteurs des industries culturelles	18692	18692	18692	56076
				Total UNESCO (4.4)	18692	18692	18692	56076
				SAO	1308	1308	1308	3924
				Total OUTPUT (4.4) avec SAO	**20000**	**20000**	**20000**	**60000**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Budget Global Produit 4.4					**20000**	**20000**	**20000**	**60000**
Output 4.5 : Des programmes d'éducation, de sensibilisation de mobilisation sociale, de communication et de plaidoyer contribuent à accélérer l'abandon des pratiques néfastes dont l'excision, le mariage précoce et la mauvaise gestion de l'environnement **Indicators** - % de la population des zones ciblées ayant des comportements favorables à l'égalité et l'équité de genre - Nombre et qualité des acteurs polarisés par les campagnes de sensibilisation et engagés dans la diffusion des messages Accroissement du nombre de	**FNUAP** Les populations des îles du Sine Saloum et du pays Bassari, en particuliers les femmes et les jeunes sont sensibilisées à leurs droits, à la protection et à la valeur de leur patrimoine, ainsi qu'à la protection de l'environnement - Au moins 10 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sont réalisées	La Stratégie du UNFPA au Sénégal, vise à aider le pays à fournir des services de qualité sur le plan de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale en fonction des choix individuels, ainsi qu'à formuler des politiques de la population propices à un développement durable. Une action qui vise essentiellement à émanciper les femmes et à leur offrir davantage de choix grâce à un	Min. Santé/Min. Femme/ Min. Info/ONG/	- Démultiplier et vulgariser la SNEEG, le guide méthodologique d'intégration du genre au niveau des institutions publiques, ainsi que les argumentaires religieux sur l'équité de genre - Mobiliser les populations, pour promouvoir les changements de comportement dans le domaine de la santé de la reproduction, des violences basées sur le genre. - Renforcer les capacités des acteurs de la communauté (élus locaux, leaders religieux et d'opinions, les OCBs) dans les domaines de la SR et les principes des droits humains, en vue de promouvoir la protection des populations.	42056 28037 23364	32711 23365	23364 23365	98131 28037 70094
				Total FNUAP (4.5)	93457	56076	46729	196262

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***								
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
bonnes pratiques **Base line** SNEEG et Guide Méthodologique d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement.		accès élargi à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités d'emploi.		SAO	6542	3925	3271	13738
				Total OUTPUT (4.5) avec SAO	**100000**	**60000**	**50000**	**210000**
Budget Global Produit 4.5					**100000**	**60000**	**50000**	**210000**

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite et fin)

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 5.1 : Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement (dynamisation de l'économie locale, programmes d'infrastructures, préservation et mise en valeur des identités culturelles)	**PNUD** Les capacités des élus locaux, et des populations sont renforcées dans une optique de développement intégré	Le PNUD à travers ses programmes appuie le processus de décentralisation politique et économique entamé depuis 1996 au Sénégal pour promouvoir des objectifs de développement afin de réduire la	Ministère Décentralisation	- Renforcer les capacités des communautés de base et des élus locaux pour une bonne conception et mise en œuvre des politiques dans une optique de développement intégré durable - Accompagner les collectivités locales (communes, communautés rurales, villages polarisateurs) dans la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'activité économique, sociale et	32710 93458	28037 49087	14019	74766 142543

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Indicators : Nombre de sessions de formation tenues a l'intention des élus locaux, leaders, OCB % des personnes formées Nombre d'infrastructures installées/rénovées (routes, postes de santé, ateliers, marchés, etc.) Nombre de personnes formées pour la sensibilisation lors des journées du patrimoine Nombre de contenus développés pour la sensibilisation/sauvegarde des langues en péril Nombre d'acteurs formés à la gestion et comptabilité Nombre de mutuelles engagées dans le nouveau schéma de financement		pauvreté		culturelle (un marché de l'art, village artisanal, musé d'exposition….)				
				Total (5.1)	126168	77124	14019	217311
				SAO	8832	5399	981	15212
				Total (5.1) PNUD avec SAO	**135000**	**82523**	**15000**	**232523**
	UNESCO - Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement (préservation et mise en valeur des identités culturelles) notamment	L'UNESCO dépositaire de la **Convention** concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée en 1972, apporte une aide au Sénégal dans le cadre	Ministère Culture et patrimoine Culturel	- Renforcer les capacités techniques des acteurs et populations dans le domaine de la culture dans le cadre des journées du patrimoine	9346	9346	9346	28038
				- Production de contenus pour la sensibilisation/Sauvegarde des langues en péril dans le pays Bassari	28037	9346	9346	46729

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Baseline Aucune formation (journées du patrimoine, comptabilité, gestion, hygiène) n'est donnée à ce jour dans les sites sélectionnés (LB):Loi 96 sur la décentralisation Données disponibles dans les documents suivants : - Plan Régionaux de Développement Intégré (PRDI) - Rapport 2007 ARD - PLD (Plan locaux de Développement) Plan de travail/rapport 2007du PNDL, du PROMER, PNPTFM	dans le cadre des journées du patrimoine	son programme de Culture, pour la protection et la mise en valeur de leur patrimoine, dans une perspective de sensibilisation et de participation des populations.						
				Total (5.1)	37383	18692	18692	74767
				SAO	2617	1308	1308	5233
				Total (5.1) UNESCO avec SAO	**40000**	**20000**	**20000**	**80000**
	ONUDI : Un système de financement des activités économiques au niveau local développé en partenariat avec les SFD locales améliorant l'accès aux crédits des MPME	La Composante 2 du programme de l'ONUDI au Sénégal vise le développement des systèmes de production locaux à travers la modernisation des	Ministère PME SFD locales	- Faciliter l'accès au financement en partenariat avec les SFD en proposant un système innovant adapté - Former les acteurs en gestion, comptabilités simplifiées, hygiène alimentaire	18692 18692	50727 18692	14019 18692	83438 56076

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
	locales	MPE et le renforcement des capacités des acteurs à la base, en particulier du secteur privé pour la valorisation des ressources locales et naturelles						
				Total (5.1)	37384	69419	32711	139514
				SAO	2616	4859	2289	9764
				Total (5.1) ONUDI avec SAO	**40000**	**74278**	**35000**	**149278**
	OMT Projets Pilote de tourisme communautaire mis en place	L'OMT agit au Sénégal pour que le tourisme qui est un secteur de première importance, puisse rapporter des devises et créer des emplois pour les populations locales	Ministère Tourisme	- Appuyer les autres secteurs liés au tourisme comme l'artisanat, le maraîchage, le petit élevage pour développer la chaîne d'approvisionnement locale.	28037	11215	11215	50467
				- Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de dossiers de projets bancables dans le domaine du tourisme; OMT	11215	18692	18692	48599
				Total (5.1)	39252	29907	29907	99066

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
				SAO	2748	2093	2093	6934
				Total (5.1) OMT avec SAO	**42000**	**32000**	**32000**	**106000**
Budget Global (Produit (5.1)				Total (5.1) sans SAO	240187	195142	95329	530658
				SAO	16813	13659	6671	37143
				Total OUTPUT (5.1) avec SAO	**257000**	**208800**	**102000**	**567800**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 5.2 Inventaire général du patrimoine matériel, immatériel **Indicators** Nombre de publications thématiques de l'inventaire publiées - Données de l'inventaire du patrimoine disponibles -Archives numérisées disponibles - Diffusion de documentaires sur le patrimoine sénégalais **Baselines** Pas d'inventaire disponible au niveau du patrimoine immatériel notamment	**UNESCO :** Inventaire général du patrimoine matériel, immatériel	L'UNESCO dépositaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée en 1972, apporte une aide au Sénégal dans le cadre son programme de Culture, pour la protection et la mise en valeur de leur patrimoine, dans une perspective de sensibilisation et de participation des populations.	Ministère de la Culture et du Patrimoine	- Inventaire du patrimoine immatériel et documentation des sites/	93458	93458	46729	233645
				- Publications thématiques de l'inventaire du patrimoine matériel	14019	14019	14019	42057
				- Archivage et numérisation du patrimoine immatériel (équipements et techniciens)/	93458	18692	18692	130842
				- Production/diffusion de documentaires sur le patrimoine au Sénégal	28037	9346	9346	46729
				Total UNESCO (5.2)	228972	135515	88786	453273
				SAO	16028	9485	6214	31729
				Total OUTPUT (5.2) avec SAO	**245000**	**145000**	**95000**	**485000**

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Budget Global Produit 5.2					**245000**	**145000**	**95000**	**485000**
Output 5.3 Une base de données fiables du patrimoine et des autres industries culturelles du Sénégal accessible au public et aux spécialistes. **Indicators** : Base de donnée fiable du patrimoine et des industries culturelles disponible et accessible au grand public **Baselines** Données non existantes sur le patrimoine et les industries culturelles	**UNESCO** Une base de données sur le patrimoine matérielle et immatérielle et sur les autres industries culturelles du Sénégal accessible au grand public	<u>Axe 1</u> DRSP « Création des richesses » Secteur : Culture Objectifs : Promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels <u>Actions prioritaires</u> 134. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Ministère de la Culture	Dir. Patrimoine	- Création et mise en ligne de la base de données sur le patrimoine matériel et immatériel et sur les industries culturelles au Sénégal	28037			28037
				Total UNESCO (5. 3)	28037			28037
				SAO	1963			1963
				Total OUTPUT (5. 3) avec SAO	**30000**			**30000**
Budget Global Produit 5.3					**30000**			**30000**

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
Output 5.4 : Etudes réalisées sur la diversification des filières du tourisme **Indicators** : -Etudes sur les zones ciblées disponibles - % de la population des zones concernées qui participent au développement touristique - Zones pilotes d'écotourisme mises en place - Catalogue des produits de l'artisanat disponible **Base line** Plan de travail/rapport 2007du PNDL, du PROMER, PNPTFM Pour le reste aucune donnée disponible actuellement	**OMT** Projets Pilote de Développement de l'écotourisme ; Mettre en œuvre la stratégie nationale de Développement du tourisme rural intégré qui prend en compte les expériences passées et en cours du tourisme rural intégré au Sénégal en identifiant les forces et les faiblesses (d'ordre environnemental, sociologique, financier, foncier, promotionnel.	L'OMT agit au Sénégal pour que le tourisme qui est un secteur de première importance, puisse rapporter des devises et créer des emplois pour les populations locales	Min Tourisme/ Professionnels des secteurs/ Communautés Rurales de la zone	- Implication des populations locales dans le développement touristique - Mesures d'accompagnement pour la mise en place des zones pilotes d'écotourisme (Delta du Saloum et le Pays Bassari)	9346 28038	9346 28038	9346 28038	28038 84114
				Total (5.4)	37384	37384	37384	112152
				SAO	2616	2616	2616	7848
				Total (5.4) OMT avec SAO	**40000**	**40000**	**40000**	**120000**

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».								
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***								
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal							
JP Output	Smart Outputs and Responsible UN organisation	Reference to Agency priority or Country Programme	Implementing Partners	Indicative activities for each Output	Resource allocation and indicative time frame			
					Y 1	Y 2	Y3	Total
	ONUDI : Catalogne des produits à grande valeur ajoutée disponible ainsi que le processus de valorisation		Ministère PME et Artisanat	- Conduire des études préliminaires dans les deux zones (inventaire des ressources, acteurs, etc.) et établir des catalogues des produits culturels et artisanaux	56075	70093	23364	149532
				Total (5.4)	56075	70093	23364	149532
				SAO	3925	4907	1636	10468
				Total (5.4) ONUDI avec SAO	**60000**	**75000**	**25000**	**160000**
Budget Global (Produit (5.4)				Total (5.4) sans SAO	93459	107477	60748	261284
				SAO	6541	7523	4252	18316
				Total OUTPUT (5.4) avec SAO	**100000**	**115000**	**65000**	**280000**

Arrangements sur la Gestion et la Coordination:

L'organe gouvernemental de coopération est le ministère de la Culture à travers la Direction du Patrimoine Culturel (DPC). La Direction du Patrimoine Culturel (DPC) du Ministère de la Culture assure avec l'UNESCO la gestion du projet. La DPC en utilisant l'appui institutionnel versé par le projet, travaillera assurera la gestion interministérielle en travaillant en étroite collaboration avec tous les Ministères et Directions concernés pour s'assurer de l'exécution correcte et efficace du Projet conjoint au niveau national. Les activités spécifiques à entreprendre par la DPC comprennent:

- La mobilisation et support constant du Gouvernement pour ce projet
- L'identification et l'engagement de toutes les parties prenantes nationales
- La détermination des problèmes prioritaires et des communautés et collectivités locales pilotes
- La sécurité de l'appui et de l'engagement des régions (gouverneurs) de toutes les autorités locales confondues (Président de Conseil Régional, Maires et Président Conseil Rural) ainsi que la réalisation et la mise en œuvre effective de protocoles avec elles;
- La préparation des plans de travail, des rapports en étroite collaboration avec les agences participantes du SNU et les autres parties.
- La communication des produits du projet au niveau national

Au niveau de l'UNESCO, la gestion est assurée par l'Unité de coordination du projet conjoint qui sera soit localisée à l'UNESCO BREDA, soit dans un local mis à disposition par la Direction du Patrimoine. La Direction du Patrimoine du Ministère de la culture mettra à disposition un expert à temps partiel dans le cadre de cette unité qui va travailler en étroite collaboration avec les autres agences du SNU impliquées (PNUD, UNFPA, ONUDI, OMT), pour s'assurer de l'exécution correcte mais efficace du projet conjoint au niveau national. Les responsabilités de l'Unité de coordination du projet incluent:

- La gestion quotidienne du projet et la coordination globale entre les agences
- La fourniture des conseils techniques dans la mise en œuvre du projet
- La gestion des équipements
- La facilitation de l'organisation et la supervision de la mise en œuvre du projet au niveau régional et local

Le Comité de Pilotage national du projet sera celui des Fonds OMD qui indiquera une direction des orientations claires et précises pour le projet incluant les activités au niveau régional et local. Sous l'égide de ce comité, la task force (ou comité technique) donnera des conseils et analyses techniques en appui aux activités menées au niveau régional et local.

Le Comité de pilotage national est composé du Coordonnateur Résident, d'un représentant du Gouvernement espagnol, et d'un représentant du gouvernement sénégalais. Le RC et le Représentant du gouvernement assurent une présidence conjointe du Comité national de pilotage. Les autres représentants et observateurs (société civile, autres donateurs, etc.) peuvent être invités par les co-présidents. Le Comité national de pilotage se réuni deux fois par an et prend les décisions par consensus. Les tâches du Comité sont les suivantes :

- Examine et adopte les TDR et les règles de procédures du Comité national de pilotage/et ou les modifie si nécessaire.

- Approuve le document du Programme conjoint avant sa soumission au « MDG Fund Steering Committee ». Le rapport de la réunion sera envoyé au Secrétariat du MDG-F avec le programme final soumis.
- Approuve la stratégie pour la mise en œuvre du Programme conjoint dans le cadre opérationnel autorisé par le MDG-F Steering Committee.
- Approuve les arrangements dans le document concernant la gestion et la coordination
- Etablis la ligne à suivre pour une évaluation et un suivi cohérents des programmes
- Approuve les plans de travail annuels et les budgets, et fait les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au préalable
- Examine le rapport complet du programme conjoint préparé par l'agent administratif et fait des commentaires et prend des décisions stratégiques et les communique aux Agences des NU participantes
- Suggère des actions correctives aux problèmes de mise en œuvre et de stratégie qui peuvent advenir
- Crée des synergies et établis des accords avec des programmes et des projets similaires mis en œuvres par d'autres donateurs.
- Approuve les plans de communication et d'information du public préparés par le PMC.

Le Comité de Gestion du Programme (CGP) est établi au niveau national, il assure la coordination opérationnelle du programme commun. Il est composé des agences du SNU parties prenantes du projet (PNUD, UNESCO, UNFPA, ONUDI, OMT), des points focaux désignés par les Ministères/Directions participantes à la mise en œuvre directe du projet, des représentants de la société civile et des populations bénéficiaires. Il est présidé par le CR ou son représentant. Les gestionnaires du projet et les experts peuvent être invités à participer aux réunions du comité si nécessaire. Le comité se réuni tous les trois mois, mais la fréquence des réunions peut être modifiée si nécessaire.
Les responsabilités du CGP incluent :

- assurer la coordination opérationnelle
- nommé le gestionnaire du programme ou son équivalent
- gérer les ressources du programme pour atteindre les effets du programme tels que définis dans le programme
- Aligner les activités financées par le fonds MDG-F avec les priorités définies dans le cadre stratégique des NU ou UNDAF ;
- Etablir des baselines qui permettent un suivi et une évaluation cohérents
- Etablir des mécanismes pour faire des rapports sur le programme
- Intégrer des plans de travail, les budgets, les rapports et les autres documents du programme ; et s'assurer que les problèmes de dépassement de budget ou de manques sont pris en compte ;
- Donner un leadership technique et substantif par rapport aux activités envisagées dans le plan de travail annuel
- Approuver les réallocations de fonds ou les révisions budgétaires et faire des recommandations au RC dans ce sens ;
- S'occuper des problèmes de gestion et de mise en œuvre ;
- Identifier les leçons apprises et
- Etablir des plans d'information et de communication.

Le Comité Technique est présidé par un membre désigné en séance tenante. L'Unité Nationale de coordination du projet en assure le secrétariat. Le comité peut s'adjoindre en cas

de besoin, les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de ses missions. Le comité se réunit au moins une fois tous les trois mois et/ou à chaque fois que de besoin.

Dans chacune des zones pilotes, il y aura un comité local de mise en œuvre et de suivi essentiellement composé des représentants des populations locales. Ce comité constitue une cellule technique chargée du suivi et de la mise en œuvre concrète sur le terrain. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la coordination du projet.

Un mapping des interventions sur les sites sélectionnés (Pays Bassari, Delta du Sine Saloum) au démarrage du projet permettra de déterminer concrètement les membres de ces comités qui seront les relais du projet sur le terrain. Ce qui assurera la participation des populations locales et facilitera la pérennisation des actions.

Rôle du Coordonnateur Résident

De plus, le Coordonnateur Résident a la responsabilité de superviser la mise en œuvre efficiente du programme conjoint. La supervision générale des fonds sera la responsabilité du Coordonnateur Résident du SNU (CR) qui facilitera la collaboration entre les agences du SNU participantes pour s'assurer que le programme reste conforme au document de projet et atteint bien les résultats prévus.

Arrangements sur la gestion des Fonds :

La gestion des fonds se fera selon la modalité " gestion canalisée" à travers le PNUD jouant le rôle d'Agent Administratif et qui établira des Mémorandums d'Accords (MoU) avec les agences SNU parties prenantes.

L'UNESCO qui assurera la coordination globale du projet conjoint accueillera une unité de coordination dont le fonctionnement sera financé par le projet. De même elle versera une contribution sous la forme d'un appui institutionnel à la DPC, chargée de coordonner la partie nationale et ceci en conformité avec le Plan Annuel de Travail en plus des fonds concernant la mise en œuvre d'activités relevant directement de la compétence de la Direction du patrimoine (cf. tableau cadre des résultats). Le reste des activités conduites l'UNESCO, seront mise en œuvre par le Bureau du BREDA à Dakar. Les autres activités conduites par les agences du SNU concernent généralement la fourniture d'une expertise, le renforcement des capacités, la conduite d'études, la mise en place d'infrastructures, etc. A ce titre et suite à la signature des MoU les agences utilisent les ressources qui leur sont transférées pour payer directement et selon leurs procédures les prestataires.

L'équipe de projet produira des rapports d'activités, des rapports financiers qu'accompagneront les pièces justificatives des dépenses encourues par le trimestre.

Ces documents seront transmis au AA qui procédera à la préparation d'un rapport global.

Gestion des Fonds

Chaque organisation du SNU participante assume la responsabilité financière et de programmation complète pour les fonds qui lui seront alloués par l'agent administratif et peut décider sur le processus d'exécution avec ses partenaires et contreparties suivant les règles qui s'appliquent à son organisation.

Chaque Agence du SNU participante créée un compte séparé pour la gestion administrative des fonds alloués par le AA. Les agences doivent fournir un rapport financier certifié suivant le modèle de la note du MDG-F Operational Guidance préparé par le MDTF Office et peuvent déduire les coûts indirects des contributions reçues sans excéder 7% du budget du programme conjoint suivant les modalités du MDG-F MOU signé entre le AA et les agences concernées.

Les versements seront faits suivant les plans annuels de travail, approuvés par le Comité national de pilotage. Le versement des fonds doit correspondre à un minimum d'engagement (contrats signés, engagements annuels à verser dans le futur) de 70% des fonds prévus pour l'agence. Si le seuil des 70% n'est pas atteint pour le programme dans son ensemble, les fonds ne pourront être alloués à aucune agence du SNU, quelques soient les performances individuelles.

D'un autre côté, l'avance de l'année suivante peut être demandée à n'importe quel moment une fois que l'engagement en cours a dépassé les 70% et que le travail prévu dans les plans de travails a été accompli. Si les engagements de l'ensemble du projet atteignent 70% avant la fin de la période de 12 mois, les agences participantes, après accord du Comité national de pilotage peuvent demander au MDTF-Office, par le canal du RC d'allouer le financement suivant en avance.

Modalité de transfert de Fonds avec la Partie Nationale :

Les agences participantes utilisent les ressources qui leur sont transférées pour payer directement et selon leurs procédures les prestataires nationaux.

Faisabilité, Gestion des risques et durabilité des résultats :

La mise en œuvre du projet conjoint pourrait être confrontée aux risques ci-après énoncés et pour lesquels les dispositions de minimisation des conséquences sont identifiées:

Facteur de risque N°1: Disponibilité de l'expertise nationale:

Le projet conjoint faisant appel à plus de 95% à l'expertise nationale. Le renforcement des capacités techniques, la réalisation des études dans le domaine des MPME, des TICS, des métiers liés au secteur du tourisme et artisanat nécessitent des compétences en analyse spécifique et variées dans ces domaines. De même que la révision des législations est aussi un domaine où une expertise pointue est nécessaire. Il est possible que l'expertise nationale soit inexistante dans l'un ou l'autre des domaines (manque ou indisponibilité).

Pour pallier à cela les agences du SNU concernées identifieront l'expertise internationale requise ou choisiront de faire appel à des collègues du siège.

Pour la durabilité, la formation par la méthode "apprendre par la pratique" permettra de renforcer les capacités des nationaux.

Facteur de risque N°2: Perte de l'authenticité des zones sélectionnées

Les zones sélectionnées particulièrement le Pays Bassari qui conservent encore leur authenticité du fait de l'isolement, pourrait être "changées" au contact d'un tourisme accru suscité suite à la valorisation des sites et au marketing accru.

Pour pallier à cela, le projet prévoit de renforcer les capacités des élus locaux pour une bonne conception et mise en œuvre des politiques dans une optique de développement intégré et de classer ces deux sites sur la liste du patrimoine Mondiale de l'UNESCO, ce qui les protégera de facto contre toute altération

Facteur de risque N°3: l'accentuation de l'inégalité et de la pauvreté

Les recettes générées par l'accroissement de la fréquentation des touristes, pourraient ne pas être distribuées de manière équitable, et créer de nouvelles inégalités.

Pour infléchir la tendance à l'accentuation de l'inégalité et de la pauvreté, il sera conçu et mis en place des mécanismes de transfert au sein des coopératives qui permettront de compenser les groupes sociaux dont le statut a été lésé.

De plus, l'appui à la création de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) individuelles et communautaires permettra aux populations locales de se prendre en charge et éviter ainsi de tomber dans un système d'assistanat.

Suivi, Evaluation et Rapports:

Le MDTF Office est responsable du Rapport annuel consolidé du programme conjoint, qui consiste en trois parties :

AA 'management brief' : Le 'Management Brief' consiste en l'analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. Le management brief identifiera les engagements clés et les problèmes administratifs dans le cas où il y en aurait, pour qu'ils soient pris en compte par le Comité national de pilotage.

Rapport narratif du Programme conjoint : Ce rapport est le produit d'arrangements communs la production d'un rapport du programme conjoint intégré. Le rapport doit être examiné et approuvé par le PMC avant sa soumission au MDTF Office le 28 février de chaque année.

Rapport Financier : Chaque agence du SNU participante soumettra au MDTF- Office un rapport financier montrant les dépenses encourues par chaque programme durant la période concernée par le programme. Le deadline pour ce rapport est fixé au 31 mars.

Rapport Trimestriel : Un rapport trimestriel sera donné aux donateurs

Le suivi des résultats du projet conjoint se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de Suivi et Evaluation (S&E) participatifs menés à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF. Les capacités des populations à la base et des autorités seront renforcées afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une bonne gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'Unité de

coordination du projet présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en terme d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats et sur la base d'un cadre de suivi évaluation qui sera mise en place avec la cellule d'Appui à la Mise en œuvre des Projets et programme (CAP). Le projet se dotera, avec l'assistance de l'expert de la CAP en la matière, d'un dispositif de suivi évaluation adapté à la spécificité du projet.

Un Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre sera de la responsabilité du coordonnateur du projet en étroite collaboration avec les comités locaux de mise en œuvre du projet sur la base d'un Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs.

Un Suivi Périodique de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit par l'UNESCO en relation avec le comité technique composé des agences du SNU concernées (PNUD, ONUDI, UNFPA, OMT), les Ministères/Direction et les représentants de la société civile et des bénéficiaires impliqués (représentants des collectivités locales, des communautés à la base) dans le processus à travers des réunions trimestrielles. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre action en temps réel pour assurer une mise en œuvre en douceur des activités du projet. Des visites de terrain régulières seront organisées sur la base d'un calendrier concerté

Un Suivi Annuel interviendra à travers les réunions du comité de Pilotage sur la base d'un rapport annuel du projet (RAP) élaboré par l'équipe de projet. Le format du rapport annuel inclura notamment les éléments suivants:

- ✓ Une analyse des performances dans la période couverte par le rapport comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible
- ✓ Des informations sur l'état des produits
- ✓ Les contraintes rencontrées dans la progression du programme et leurs cause
- ✓ Le PTA et autres rapports financiers
- ✓ Les leçons d'expériences apprises
- ✓ Des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès

Outre le Rapport Annuel du Projet (RAP), le suivi fera l'objet des rapports ci-après:

- ✓ Courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jour des progrès fournis trimestriellement
- ✓ Rapport techniques ou rapport thématiques spécifiques couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation fournis de façon ad hoc par les parties prenantes.
- ✓ Les publications du projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités sous formes de publications multimédias.

Le projet fera l'objet au moins de **deux évaluations externes indépendantes** qui permettront notamment d'évaluer les processus et les effets obtenus:

- ✓ Une évaluation indépendante à mis parcours préparée par le Secrétariat du MDG-F

- ✓ Une évaluation finale indépendante sera effectuée à trois mois avant la fin du projet. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les impacts potentiels des résultats du projet.

La préparation de ces évaluations (organisation, terme de référence, période, composition des missions…) sera faite de façon concertée entre les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances en relation avec la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP), l'UNESCO, le Ministère de la culture et les autres parties prenantes

Les agences du Système des Nations Unies fourniront les rapports respectifs sur l'audit relatif à l'exécution des ressources qui leur sont allouées selon les règles et procédures en vigueur. Le rapport d'audit sera restitué et partagé à l'occasion d'un atelier. Un plan d'action sanctionnera les travaux de cet atelier et servira de référence pour le suivi de l'application des recommandations.

NB : Une fois le document de projet signé et les fonds transférés aux agences parties prenantes, l'UNESCO organisera, en tant que Agence leader, une réunion de partage et d'actualisation du plan de travail annuel, du cadre de suivi du programme. Egalement, Un plan de mise en œuvre et de synergies avec les projets et structures présentes dans la zone opérationnelle du projet (Pays Bassaris et Sine Saloum) sera préparé après une mission conjointe (agences SNU et partie Nationale) sur le terrain. Ce qui permettra de mettre à jour et d'affiner la situation de référence dans la zone opérationnelle du projet.

Contexte Légal :

Le présent document de projet constitue l'instrument auquel il est fait référence dans les Accords Types d'Assistance de Base conclus entre le Gouvernement du Sénégal et les Agences du SNU parties prenantes :

Agences participantes	**Accords de siège :**
PNUD	le 4 juillet 1987
UNESCO	le 23 décembre 1969, amendé le 17 juillet 1980
ONUDI	le 31 octobre 1998
UNFPA	le 4 juillet 1987
OMT	La date d'adhésion du Sénégal à l'OMT est le 02/01/1975 La date de signature du MOU entre l'OMT (participating UN Organization) and UNDP regarding the Operational Aspects of the UNDP-SPAIN Millennium Development Goal Achievement Fund's est le 05/09/2007

Le tableau ci-après présente le plan de suivi du projet:

TABLEAU 2: CADRE DU PROGRAMME DE SUIVI

<u>UNDAF OUTCOME</u> : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".

Effet Programme n°1: « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».

Joint Programme Outcome 1: ***Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement***.

Indicators :

1. Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales et des spécificités culturelles conçu et pris en charge par les autorités et les populations
2. Les compétences d'au moins 70% des acteurs de la culture et de l'artisanat des zones d'intervention renforcées
3. Les compétences d'au moins 40% des acteurs sont renforcées dans le domaine des industries culturelles

Produits recherchés	Indicateurs	Situation de référence	Moyen de vérification	Méthodes de collecte	Responsables	Risques et Hypothèses
<u>Produit 1.1</u> : Les capacités des acteurs de la culture dans les métiers de l'artisanat, du tourisme, de la conservation du patrimoine, etc. sont renforcées	40% des acteurs formés dans les industries cukturelles; Nombre d'ateliers de formation organisés, 50 personnes travaillent dans les CMC Au moins 20 maîtres artisans et 80 apprentis formés 3 Programmes de formation élaborés (Tourisme, hôtellerie, restauration) 30 acteurs du tourisme formés .	Données contenues dans les documents ci-après : - Plan d'action des Grappes Textiles et Tourisme, Industrie culturelle et artisanat d'art de la SCA - Lettre de développement de l'artisanat (2003) - Etude prospective artisanat 2015 - Evaluation de la phase I passage à grande échelle des CMC au Sénégal	Rapports d'activités du projet Rapports mission de suivi Rapport revue à mis parcours Rapports évaluation indépendante	Etude indépendante pour vérifier l'effectivité de la tenue des sessions de formations	PNUD, ONUDI, UNESCO, OMT Direction de l'Artisanat, DEP/ tourisme, Min. en charge de la Culture,	Retard dans la mise en place des ressources;

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».						
Joint Programme Outcome 2: ***Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables intervenant dans le domaine de la culture et développement***						
Indicators :	1. Les infrastructures culturelles et artisanales sont renforcées 2. La durée de séjour des touristes dans la zone opérationnelle du projet améliorée 3. 80% des bénéficiaires du programme ont modernisé leurs outils de productions et amélioré leurs revenus/ (Chiffres d'affaires des fournisseurs (enquête) ; Revenu des acteurs locaux (activités tourisme communautaire) 4. un label des produits locaux reconnu et promu 5. Une équipe de coordination du projet commun est opérationnelle					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 2.1 : Infrastructures des industries culturelles renforcées (musées régionaux, musées des civilisations noires, théâtre national, bibliothèque nationale, centre culturels régionaux)	- Musée de Bandafassi équipé et fonctionnel Taux de fréquentation des sites Chiffre d'affaires des hôteliers, restaurateurs et fournisseurs de produits locaux Au moins 4 Centres Communautaires Multimédia viables créés dans les régions du pays Bassari et les îles du Sine Saloum Equipe de coordination du projet conjoint opérationnelle	A mesurer au démarrage du projet - Qualité du service - Chiffre d'affaires des hôteliers, restaurateurs et fournisseurs de produits locaux; - Taux d'occupation des entreprises touristiques et nombre de personnels	Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ;	Missions de collecte enquête de satisfaction auprès des clients comptabilité des entreprises locales rapport d'activité des collectivités	Dir. patrimoine Min infrastructures UCAD	Les intérêts des différents groupes sociaux sont suffisamment pris en charge.

Produit 2.2 Nouveaux débouchés pour les industries culturelles développés (pme renforcés et crées, marchés de l'art établis dans les grandes agglomérations, promotion des festivals)	Festival revitalisé Base de données créée 5 organisations professionnelles locales structurées et renforcées Nombre de PME locales créées/ renforcées Nombre d'emplois générés	Données contenues dans les documents ci-après : - Rapport situation économique et sociale des zones opérationnelles du projet de 2006/2007. - Plan Local de développement des communautés rurales de la zone/ - Les données sur la pauvreté et les créneaux porteurs disponibles/ - Pas de label spécifique des produits locaux	Festival tenu suivant calendrier prévu avec plus d'animations Rapport d'activités périodiques du projet; Catalogue disponible; Chiffre d'affaire des PME accru	Concertations avec les communautés locales Rapport de session de formation Rapport d'évaluation des effets de la formation sur la qualité du produit et sur le chiffre d'affaires de la PME	PNUD, ONUDI Direction de l'Artisanat, DEP/ tourisme, Min. en charge de la Culture, DPME UNESCO DPC/ Communautés locales/ CL	Accès aux crédits pour améliorer l'outil de production et faciliter l'approvisionnement en matières premières Le festival connaît une augmentation de la fréquentation Les groupes sociaux sont plus motivés et utilisent les Tics pour faire entendre leur voix et se connecter au reste du monde

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».						
Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***						
Indicators :	1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles 2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base 3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 3.1 Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement (dynamisation de l'économie locale, inventaire et réhabilitation pour la mise en valeur des programmes d'infrastructures, préservations et mise en valeur des identités culturelles, préservation des ressources naturelles) durable dans les politiques et les programmes	Plan d'aménagement des sites touristiques sélectionnés (Sine Saloum et Pays Bassari) disponible Fonds de sauvegarde du patrimoine fonctionnel % de Communautés rurales de la zone ayant un volet Environnement dans son PLD Fonds de roulement des CMC distribué	Données contenues dans les documents suivants : - Document lecture DSRP par rapport à l'approche Droit humain disponible - Etude Profil environnemental du Sénégal - Communautés rurales ayant un volet Environnement dans leur PLD (à mesurer au début) - Pas de CMC fonctionnels dans le Pays Bassari et le Sine Saloum	Plan de développement local ; PV de délibération des collectivités locales sur l'élaboration de PDL Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ;	Revue de la méthodologie d'élaboration du plan local de développement Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts après la tenue des ateliers	PNUD, UNESCO Service régional de la culture; DPME, chambres de métiers, service régional de l'environnement, ARD, DPC/Représentants des Communautés	Retard dans la mis en place des ressources; Absence de cadre de concertation entre les différents intervenants Meilleure participation des femmes dans les initiatives de développement local Les populations participent effectivement à la mise en œuvre du projet.

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1. « ***La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU***».						
Joint Programme Outcome 3*:* ***La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles***						
Indicators :	1. 80% des élus locaux, administration locale et communautés de base de la zone d'intervention du programme sont formés dans la planification et la gestion de l'économie et la préservation des ressources naturelles 2. Les questions environnementales sont intégrées dans les plans locaux de développement et prises en charge par la communauté à la base 3. Populations locales outillées pour la conservation préventive et la restauration de la flore et du cadre de vie					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 3.2 Capacité renforcée des groupes vulnérable pour la valorisation des spécifiés culturelles et l'exploitation écologiquement rationnelle et préservation des ressources naturelles	60 % de femmes et des jeunes utilisant des matériaux et des savoir-faire traditionnels ont améliorés leur connaissance 50% des artisans de la zone ont adoptés des techniques et technologies de productions durables Nombre de guides formés	Situation des techniques et technologies de production (Mesure à faire au début du projet) Nombre de Guides intervenant dans le pays Bassari (à déterminer au début du projet en coopération avec le service régional du tourisme) Les femmes et les jeunes du pays Bassari assurent pour l'essentiel les activités de constructions Données Contenues dans - Eude Prospective Artisanat 2015 (CEPOD, Direction Artisanat) - Document sur les Modes de production et de consommation durable	Rapport d'activités Rapport de mission et de suivi évaluation Nombre de guides formés Rapports de suivi sur la gestion et l'état de conservation des sites	Plan de gestion environnementale Etude indépendante pour vérifier l'effectivité des de la tenue des sessions de formations Analyses des besoins spécifiques/ Concertations avec les communautés locales	PNUD, ONUDI, Min. envir. Artisanat, DPME ARD DPC/Représentants des Communautés	Retard dans la mis en place des ressources Meilleure gestion des visiteurs et amélioration de la qualité du tourisme

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».						
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***						
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 4.1 : Inventaire et renforcement des législations en matière de promotion des industries culturelles et de protection des droits d'auteurs	- Législations sur la culture réactualisées - Etude de faisabilité disponible - Agenda des manifestations culturelles publié - Populations sensibilisées sur la Loi sur les droits d'auteur	Textes en déphasage avec le contexte culturel actuel dernier agenda date de 2005 aucune réactualisation n'a été faite.	Rapport diagnostic des législations mis a la disposition du législateur Agenda publié et mis a la disposition du grand public	Analyse des législations en vigueur au regard de l'évolution du paysage culturel sénégalais Consultation avec les collectivités locales/Centres culturels régionaux	DPC CCR Min. urban Min. Decent UNESCO DPC CCR CL	Non prise en compte des propositions par le législateur/ Lenteur a la révision des lois/ lourdeurs bureaucratiques Périodicité modifiée/ annulation d'événement/publication de l'agenda avec du retard/
Produit 4.2 : Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales conçu est vulgarisé	- Comite de pilotage interministériel pour la promotion du tourisme intégré installé - Nombre de campagnes de sensibilisation et de marketing dans les zones concernées	- Pas de concertation sur les plans sectoriels existante pour le Delta du Saloum entre les Ministères - Pas de plans de développement pour le Pays Bassari,	Rapport de suivi des réunions interministérielles Rapport des consultants Plan de gestion réalisé	Réunions/missions sur le terrain/consultations	Min. CLT/Dir. Env./Tourisme/Pêche/Parcs nationaux	Tous les ministères concernes participent effectivement à la mise en œuvre du projet. Les populations participent effectivement à l'élaboration des plans de gestion.

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: ***« La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».						
Joint Programme Outcome 4: ***Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes dans le domaine de la culture et développement***						
Indicators :	1. Plan de gestion intégré/global du Saloum et du Pays Bassari disponible et approprié par les autorité 2. Nombre de sessions de formation tenues à l'intention des élus locaux, leaders, OCB en SR et principes de droits humains en 2012 3. Législations existantes inventoriées et réactualisées et un Agenda annuel des manifestations culturelles disponible pour le grand public 4. Les populations du pays Bassari et des îles du Sine Saloum ont accès aux informations et services nécessaires à leur développement (documents officiels à travers le e-gouvernance, etc.)					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 4.4 : Dispositif de contrôle pour les droits d'auteurs mis en place au niveau national.	- Organe de contrôle créé et opérationnel au niveau national	Texte de loi sur les droits d'auteurs et droits voisins récemment adopté	Constitution des comités de pilotage de l'organe de contrôle/arrêtés de nomination des membres	Réunions de concertation /consultations	DPC/BSDA/ Acteurs culturels	Meilleure application de la loi sur les droits d'auteurs et droits voisins
Produit 4.5: des programmes d'éducation, de mobilisation sociale, de communication et de plaidoyer contribuent a accélérer l'abandon des pratiques néfastes dont notamment l'excision, le mariage précoce et la mauvaise gestion de l'environnement	- % de la population des zones ciblées ayant des comportements favorables à l'égalité et l'équité de genre - Nombre et qualité des acteurs polarisés par les campagnes de sensibilisation et engagés dans la diffusion des messages Accroissement du nombre de bonnes pratiques	SNEEG et Guide Méthodologique d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement des deux zones	Rapport d'études Rapports de missions de suivi Rapport d'évaluation Rapports d'activités Etude d'audimat et de fréquentation des CMC	Revue des documents appropries Etudes indépendantes Rapport des études	UNFPA UNESCO	Retard dans la mise en place de ressources financières et humaines Adhésion des acteurs au niveau local

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».						
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***						
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 5.1 Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement	Nombre de sessions de formation tenues a l'intention des élus locaux, leaders, OCB % des personnes formées Nombre d'infrastructures installées/rénovées (routes, postes de santé, ateliers, marchés, etc.) Nombre de personnes formées pour la sensibilisation lors des journées du patrimoine Nombre de contenus développés pour la sensibilisation/sauvegarde des langues en péril Nombre d'acteurs formés à la gestion et comptabilité Nombre de mutuelles engagées dans le nouveau schéma de financement Dossiers préparés et déposés vers les SFD locales	Aucune formation (journées du patrimoine, comptabilité, gestion, hygiène) n'est donnée à ce jour dans les sites sélectionnés (LB):Loi 96 sur la décentralisation Données disponibles dans les documents suivants : - Plan Régionaux de Développement Intégré (PRDI) - Rapport 2007 ARD - PLD (Plan locaux de Développement) Plan de travail/rapport 2007du PNDL, du PROMER, PNPTFM	Plan de développement local PV de délibération des collectivités locales sur l'élaboration de PDL Rapports d'évaluation des CCR/diffusion des documentaires	Revue de la méthodologie d'élaboration du plan local de développement Consultations avec partenaires/ campagnes de sensibilisation	PNUD, ONUDI, UNESCO, OMT Service régional de la culture; Chambres de métiers, PME service régional de l'environnement, ARD, Min. Cult./ Min Education/Min Information/CCR/ CL	Retard dans la mi en place des ressources Augmentation de la participation des populations Meilleure connaissance des expressions et identités culturelles par les populations

UNDAF OUTCOME : Axe Stratégique de Coopération n°3 : « Bonne Gouvernance ". Effet Programme n°3.: « ***La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcés dans la définition, la mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes de développement***».						
Joint Programme Outcome 5: ***Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local***						
Indicators :	1. Capacités accrues des élus locaux et représentants des communautés de base (chambre métier/ organisation professionnelle) dans la programmation, la formulation et la mise en œuvre de politique et de mobilisation ressources pour le développement de leur localité. 2. Meilleure compréhension et plus de produits présentés lors des journées du patrimoine 3. Meilleur Accès aux informations sur le patrimoine matériel et immatériel du Sénégal					
Produits recherchés	**Indicateurs**	**Situation de référence**	**Moyen de vérification**	**Méthodes de collecte**	**Responsables**	**Risques et Hypothèses**
Produit 5.2 : Inventaire général du patrimoine matériel, immatériel	Nombre de publications thématiques de l'inventaire publiées - Données de l'inventaire du patrimoine disponibles -Archives numérisées disponibles - Diffusion de documentaires sur le patrimoine sénégalais	Pas d'inventaire disponible au niveau du patrimoine immatériel notamment	Rapports de missions consultants/archives accessibles/Nombre de publications distribuées Programmation des documentaires dans la grille des programmes de la RTS	Recueil des données sur le terrain/interviews/traitement des archives/photos etc.	Min. Cult./ Min Education/Min Information/CCR/ CL	Difficulté d'accès a l'information/ Meilleure connaissance de la diversité culturelle sénégalaise par les sénégalais et les touristes
Produit 5.3 : Base de données fiable du patrimoine et des autres industries culturelles accessible au public et spécialistes.	Base de donnée fiable du patrimoine et des industries culturelles disponible et accessible au grand public	Données non existantes	Base de données en ligne sur le site du patrimoine	Recueil des données	Min. Cult.	Base Incomplète/ Accès plus facile aux données sur la culture au Sénégal
Produit 5.4 : Etudes réalisées sur la diversification des filières du tourisme et du patrimoine	- -Etudes sur les zones ciblées disponibles - % de la population des zones concernées qui participent au développement touristique - Zones pilotes d'écotourisme mises en place - Catalogue des produits de l'artisanat disponible.	Plan de travail/rapport 2007du PNDL, du PROMER, PNPTFM Pour le reste aucune donnée disponible actuellement	Rapport d'études	Etudes	OMT	Difficultés à impliquer les populations Une meilleure gestion du tourisme dans les zones sélectionnées

Annexe B : CARTES DU SINE SALOUM

CARTE DU SINE SALOUM AVEC
COORDONNEES GEOGRAPHIQUES

ANNEXE C : CARTE DU PAYS BASSARI

Localisation du bien

Région: Tambacounda
Département: Kédougou
Coordonnées UTM:
13°47'16.2" Latitude Nord
13°40'01.2" Longitude Ouest

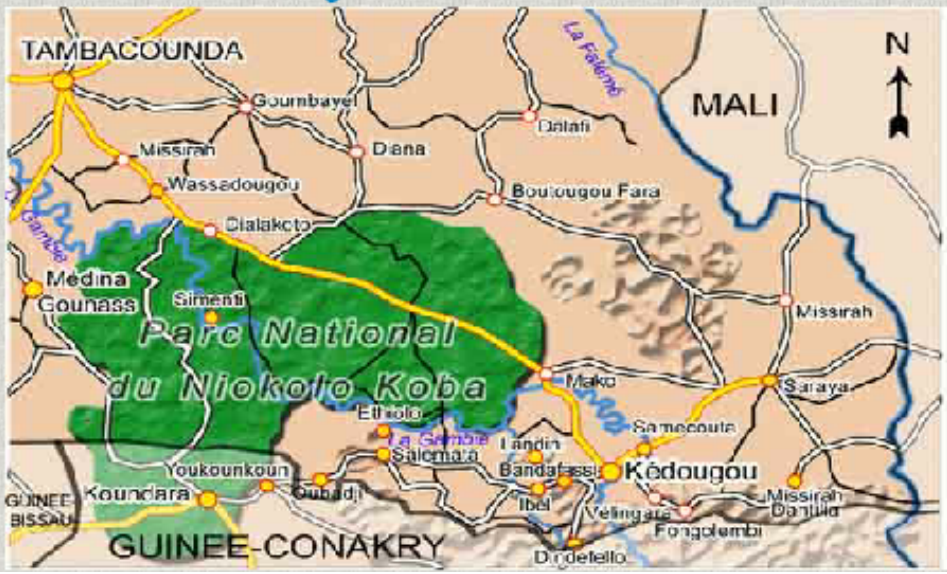

Print Page

BACK

NEXT

Annex A: Common Work plan and Budget

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
Produit 1.1 : Les capacités des acteurs de la culture dans les métiers de l'artisanat, du tourisme, de la conservation du patrimoine sont renforcées **Target :** - 8 artisans formés au cours d'1 atelier de gestion - 20 volontaires et responsables de CMC formés au cours de 2 ateliers de renforcement des capacités; - Curricula développés pour la formation continue des acteurs des CMC,	- Organiser des sessions de formation destinées à renforcer les capacités techniques, technologiques et de gestion des artisans					**ONUDI**	Min. en charge artisanat Professionnels des secteurs Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultants nationaux Elaboration des programmes Ateliers de formation	5 000 5 000 18 037
									Frais SAO	**1 963**
									TOTAL	**30 000**
	- Création de curricula pour la formation continue des acteurs des CMC et Développement d'applications locales qui renforcent l'efficacité des CMC dans les thématiques liées au développement telle que VIH/SIDA, agriculture, économie locale, etc.)					**UNESCO**	Ministère des NTIC, ONG, Association des radios communautaires du Sénégal, ENDA	Trust Fond OMD + Fonds en dépôt de la Coopération Suisse	Consultants nationaux Elaboration des programmes Ateliers de formation	10 000 10 000 36 075
	- Ateliers de renforcement des capacités des volontaires et responsables des CMC (marketing, informatique, recherche de financement, gestion, bibliothèques numériques, maintenance, etc.)					**UNESCO**	Ministère des NTIC, ONG, Association des radios communautaires du Sénégal, ENDA	Trust Fond OMD + Fonds en dépôt de la Coopération Suisse	Consultants nationaux Elaboration des programmes 4 Ateliers de formation	10 000 20 093 40 000
									Frais SAO	**8 832**
									TOTAL	**135 000**
	- Identifier les besoins en formation dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et des guides touristiques et Elaborer et mettre en œuvre un programme de formations modulaires détaillées					**OMT**	Min. en charge Cult/ Tourisme/ Professionnels des secteurs Collectivités locales (CR, ARD) Tour operator	Trust Fond OMD	Consultants nationaux Elaboration des programmes Ateliers de formation	5 000 5 000 18 037
									Frais SAO	**1 963**
									TOTAL	**30 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 2.1</u> : Infrastructures des industries culturelles renforcées (musées régionaux, musées des civilisations noires, théâtre national, bibliothèque nationale, centre culturels régionaux) **Target :** - Musée de Bandafassi équipé et fonctionnel - Signalétiques mises en place dans les différents sites - Locaux devant abrités les CMC dans les régions du pays Bassari et les îles du Sine Saloum achevés et équipés - Un campement touristique opérationnel dans le pays Bassari	Créer un musée à Bandafassi					**UNESCO**	Min. en charge Culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Local architecte Matériel de Construction Main d'oeuvre	20 000 50 000 10 000
	Mettre en valeur les sites					**UNESCO**	Min. en charge Culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Matériel de promotion Signalétiques Divers	17 383 15 000 5 000
	Achat d'un véhicule de projet					**UNESCO**	Comité de pilotage	Trust Fond OMD	Achat d'un véhicule 4X4	28 037
	Prise en charge fonctionnelle de l'unité de coordination du projet pour les agences du SNU basée à l'UNESCO					**UNESCO**	Comité de pilotage	Trust Fond OMD	Personnel Fournitures de bureau Frais de fonctionnement	110 000 30 000 15 187
	Appui institutionnel à la Direction du Patrimoine					**UNESCO**	Comité de pilotage	Trust Fond OMD	Expertise mise à disposition Déplacements	30 000 16 729
	Rénovation/construction des locaux des Centres communautaires multimédias					**UNESCO**	Min. en charge Culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Matériel de construction Architecte local Equipements	80 000 20 000 40 188
	Achat et installation des équipements multimédias et fournitures de bureaux/connexions Internet et téléphoniques					**UNESCO**	Ministère des NTIC, ONG, Association des radios communautaires du Sénégal,	Trust Fond OMD	Equipements radio Equipements informatiques Equipements vidéo Connexions	200 000 90 000 450 000 5 373
									Frais SAO	**86 303**
									TOTAL	**1 319 200**
	Créer deux campements touristiques gérés sous forme de coopératives villageoises de 20 chambres et 40 couverts					**OMT**	Min. en charge Cult/ Tourisme/ Professionnels des secteurs Collectivités locales (CR, ARD) Tour operator	Trust Fond OMD	Matériel de construction Architecte local Equipements	40 000 20 000 33 458
									Frais SAO	**6 542**
									TOTAL	**100 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		2007								
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
Produit 2.2: Nouveaux débouchés pour les industries culturelles développés (petites et moyennes entreprises renforcées et créées, marches de l'art établis dans les grandes agglomérations, promotion des festivals) **Target :** - 10 artisans formés à la création d'entreprises - Au moins 5 nouvelles PME créées Festival revitalisé - 2 ateliers de formation à la valorisation de produits locaux organisés - Base de données et site web sur les industries culturelles opérationnelle - Appui alloué au festival des ethnies minoritaires	Renforcer les capacités des acteurs au niveau culturel et artisanal et accompagner la structuration et la création de petites et moyennes entreprises locales					**ONUDI**	Min. en charge artisanat Professionnels des secteurs Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Mécanismes de promotion des PMA conçus Divers	30 000 80 000 6 822
	Former les populations à la valorisation des produits locaux et à leur labellisation pour la génération d'emplois productifs au profit des femmes et des jeunes					**ONUDI**	Min. en charge artisanat Professionnels des secteurs Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Mise en place de structures de coordination Ateliers de formation Divers	20 000 10 000 39 000 1 093
									Frais SAO	**13 085**
									TOTAL	**200 000**
	Création et maintenance d'une Base de données et un site web sur les industries culturelles					**UNESCO**	Min. en charge Culture	Trust Fond OMD	Consultant local Création du site et de la base de données Recherche d'informations Divers	8 000 10 000 692
	Promotion du festival des ethnies minoritaires en renforçant les différents groupes locaux					**UNESCO**	Min. en charge Culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Assister les groupes dans répétitions et promotion du festival Divers	18 000 692
									Frais SAO	**2 616**
									TOTAL	**40 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 3.1</u> : Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et mise en œuvre des plans de développement (mise en valeur des identités culturelles et préservation de l'environnement) **Target** : - % des élus locaux formés à la préservation de l'environnement - Plan d'action pour la promotion des sites disponible - Etude sur la mise en place d'un fonds de sauvegarde du patrimoine disponible - Fonds de roulement alloués aux CMC	Renforcer les capacités des communautés de base, élus locaux et communautés de bases pour préserver l'environnement et le cadre de vie naturel					**PNUD**	Min. en charge environnement, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Ateliers de formation Divers	12 000 31 254 710
									Frais SAO	**3137**
									TOTAL	**47101**
	Opérationnaliser le processus national de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion des sites retenus					**OMT**	Min. en charge Tourisme Professionnels des secteurs	Trust Fond OMD	Consultant Local Ateliers de consultations Divers	17 000 10 000 1 037
									Frais SAO	**1 963**
									TOTAL	**30 000**
	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de sauvegarde du patrimoine					**UNESCO**	Min. en charge Culture	Trust Fond OMD	Consultant Local Divers	27 000 1 037
	Fonds de roulement au démarrage pour 4 Centres Multimédias Communautaires					**UNESCO**	Ministère des NTIC, ONG, Association des radios communautaires du Sénégal	Trust Fond OMD	Ouverture de comptes et dépôt	18 692
									Frais SAO	**3 271**
									TOTAL	**50 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 3.2</u> : Capacités renforcées des groupes vulnérables pour la valorisation des spécificités culturelles et l'exploitation écologiquement rationnelle, et préservation des ressources naturelles. **Target :** - 3 Ateliers de valorisation des savoirs faire locaux et de restauration et conservation organisés à l'attention des femmes - 10% des artisans de la zone ont adoptés des techniques et technologies de productions et consommation durables - 10% des femmes sensibilisées à l'utilisation des technologies moins polluantes	Valorisation des savoir-faire locaux notamment chez les femmes et les jeunes notamment dans les constructions locales					**FNUAP**	Min. en charge environnement, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Ateliers de formation Achat de matériaux Divers	10 000 8 000 692
	Ateliers de restauration et de conservation/ activités de guidage à l'attention des populations locales, notamment des femmes					**FNUAP**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Ateliers de formation Divers	10 000 30 000 6 729
									Frais SAO	**4 579**
									TOTAL	**70 000**
	Promouvoir des techniques et technologies de production et de consommation durables pour les populations locales					**PNUD**	Min. en charge environnement, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Campagnes de Sensibilisation Divers	20 000 20 000 6 729
	Formation à l'utilisation des technologies moins polluantes et de petite consommation énergétique accroissant le confort de la femme					**PNUD**	Min. en charge environnement, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant local Ateliers de formation Divers	15 000 25 000 6 729
									Frais SAO	**6 542**
									TOTAL	**100 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		2007								
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 4.1</u> : Inventaire et renforcement des législations en matière de promotion des industries culturelles et de protection des droits d'auteurs **Target :** - Etat des lieux des législations existantes disponible - Populations sensibilisées sur la Loi sur les droits d'auteur - Agenda culturel national publié	Dresser un état des lieux des législations existantes et proposer un canevas adapté aux réalités actuelles au législateur					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant Local Consultations avec le législateur Divers	20 000 5 000 3 037
	Vulgarisation/mise en application de la loi sur les droits d'auteurs					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Ateliers de rencontres avec professionnels Divers	40 000 6 729
	Relance de l'agenda culturel national des manifestations régulières					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Collecte d'information Divers	9 000 346
									Frais SAO	**5 888**
									TOTAL	**90 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		2007								
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 4.2</u> : Programme national de promotion du tourisme intégré respectueux des normes environnementales conçu **Target :** - Comite de pilotage interministériel pour la promotion du tourisme intégré installé - 5 campagnes de sensibilisation et de marketing concernant les zones ciblées organisées	Elaboration des plans de gestion des deux sites en coopération avec plusieurs ministères					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant Rencontres avec les populations Rencontres entre ministères concernés Divers	20 000 25 000 3 000 2 187
	Campagnes de sensibilisation/Marketing des zones touristiques et des produits labellisés					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultants Locaux Campagnes Divers	20 000 40 000 748
									Frais SAO	**7765**
									TOTAL	**118700**

Annual Targets	Key Activities	Time frame				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		2007								
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 4.4</u> : Dispositif de contrôle pour les droits d'auteurs mis en place au niveau national et régional **Target :** Dispositif de contrôle des droits d'auteurs rédigé et proposé par le consultant	Développement d'un dispositif de contrôle avec les différents acteurs des industries culturelles					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant Rencontres avec les acteurs Divers	10 000 8 000 692
									Frais SAO	**1 308**
									TOTAL	**20 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 4.5 :</u> Des programmes d'éducation, de sensibilisation de mobilisation sociale, de communication et de plaidoyer contribuent à accélérer l'abandon des pratiques néfastes dont l'excision, le mariage précoce et la mauvaise gestion de l'environnement **Target :** - % de la population des zones ciblées ayant des comportements favorables à l'égalité et l'équité de genre - Nombre et qualité des acteurs polarisés par les campagnes de sensibilisation et engagés dans la diffusion des messages - Accroissement du nombre de bonnes pratiques	Démultiplier et vulgariser la SNEEG, le guide méthodologique d'intégration du genre au niveau des institutions publiques, ainsi que les argumentaires religieux sur l'équité de genre					**FNUAP**	Min. en charge de la femme et développement social, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Consultant Local Campagnes de sensibilisation Divers	10 000 30 000 2 056
	Mobiliser les populations, pour promouvoir les changements de comportement dans le domaine de la santé de la reproduction, des violences basées sur le genre					**FNUAP**	Min. en charge de la femme et développement social, Collectivités locales (CR, ARD	Trust Fond OMD	Consultant Local Rencontres avec les populations Divers	10 000 15 000 3 037
	Renforcer les capacités des acteurs de la communauté (élus locaux, leaders religieux et d'opinions, les OCBs) dans les domaines de la SR et les principes des droits humains, en vue de promouvoir la protection des populations.					**FNUAP**	Min. en charge de la femme et développement social, Collectivités locales (CR, ARD	Trust Fond OMD	Consultant Local Ateliers de renforcement des capacités Divers	10 000 13 000 364
									Frais SAO	**6 543**
									TOTAL	**100 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 5.1 :</u> Les capacités des populations locales sont renforcées pour participer activement à la conception et à la mise en œuvre des plans de développement (dynamisation de l'économie locale, programmes d'infrastructures, préservation et mise en valeur des identités culturelles) **Targets** : - 1 atelier organisé sur les journées du patrimoine - Collecte d'information sur les langues en péril et mise en ligne de ces informations - Rédaction du programme de renforcement des capacités des communautés de base et des élus locaux - Mise en place des infrastructures nécessaires au développement du tourisme avec les collectivités locales - 2 ateliers avec PME /PMA sur la chaîne d'approvisionnement - 2 ateliers sur l'élaboration de projets bancables, l'accès au financement et la comptabilité simplifiée	Renforcer les capacités techniques des acteurs et populations dans le domaine de la culture dans le cadre des journées du patrimoine					**UNESCO**	Ministère de la culture, Collectivités locales (CR, ARD)	Trust Fond OMD	Rencontres avec populations Mini ateliers Divers	3 000 6 000 346
	Production de contenus pour la sensibilisation/Sauvegarde des langues en péril dans le pays Bassari notamment					**UNESCO**	Ministère Collectivités locales	Trust Fond OMD	Rencontres avec populations Ateliers	8 037 20 000
									Frais SAO	**2 617**
									TOTAL	**40 000**
	Renforcer des capacités des communautés de base et des élus locaux pour une bonne conception et mise en œuvre des politiques dans une optique de développement intégré durable					**PNUD**	Ministère de la culture,	Trust Fond OMD	Consultant local Ateliers Divers	9 346 23 000 364
	Accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'activité économique, sociale et culturelle (un marché de l'art, village artisanal, musée, etc.)					**PNUD**	Ministère Collectivités locales	Trust Fond OMD	Matériel/Equipements Rencontres avec populations Déplacements	80 000 10 000 3 458
									Frais SAO	**8 832**
									TOTAL	**135 000**
	Appuyer les autres secteurs liés au tourisme comme l'artisanat, le maraîchage, le petit élevage pour développer la chaîne d'approvisionnement locale					**OMT**	Ministère du tourisme	Trust Fond OMD	Minis ateliers Assistance aux PME/PMA	8 037 20 000
	Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de dossiers de projets bancables dans le domaine du tourisme;					**OMT**	Ministère du tourisme	Trust Fond OMD	Mini ateliers	11 215
									Frais SAO	**2 748**
									TOTAL	**42 000**
	Former les acteurs en gestion, comptabilités simplifiées, hygiène alimentaire					**ONUDI**	Ministère PME Artisanat	Trust Fond OMD	Consultant local Atelier de formation	8 692 10 000
	Faciliter l'accès au financement en partenariat avec les SFD en proposant un système innovant adapté					**ONUDI**	Ministère PME Artisanat	Trust Fond OMD	Mini ateliers avec populations locales	18 692
									Frais SAO	**2 616**
									TOTAL	**40 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 5.2 :</u> Inventaire général du patrimoine matériel, immatériel **Targets :** - Première publication thématique de l'inventaire publiée - Collecte d'information pour l'inventaire du patrimoine immatériel réalisée - Equipements pour l'archivage numérisé disponibles - Documentaire sur le patrimoine réalisé	Publications thématiques de l'inventaire du patrimoine matériel					**UNESCO**	Ministère de la culture, Direction du Patrimoine	Trust Fond OMD	Rédaction Impression Divers	3 000 10 000 1 019
	Inventaire du patrimoine immatériel et documentation des sites					**UNESCO**	Ministère de la culture, Direction du Patrimoine	Trust Fond OMD	Consultants Locaux Inventaires Production du rapport Divers	30 000 50 000 10 000 3 458
	Archivage et numérisation du patrimoine immatériel (équipements et techniciens)/					**UNESCO**	Ministère de la culture, Direction du Patrimoine	Trust Fond OMD	Consultant local Equipements Archivage Techniciens	30 000 60 000 3 458
	Production/diffusion de documentaires sur le patrimoine au Sénégal					**UNESCO**	Ministère de la Culture, Ministère de la Communication	Trust Fond OMD	Consultant Local Frais de diffusion Divers	15 000 10 000 3 037
									Frais SAO	**16 028**
									TOTAL	**245 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		2007								
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 5.3</u> Une base de données fiable du patrimoine et des autres industries culturelles du Sénégal accessible au public et aux spécialistes. **Target :** - Données collectées pour la mise en place d'une base de donnée fiable du patrimoine et des industries culturelles	Création et mise en ligne de la base de données sur le patrimoine matériel et immatériel et sur les industries culturelles au Sénégal					**UNESCO**	Ministère de la culture, Direction du Patrimoine, Ministère de l'information	Trust Fond OMD	Consultant Local Traitement des données Promotion du site web	20 000 5 000 3 037
									Frais SAO	**1 963**
									TOTAL	**30 000**

Annual Targets	Key Activities	Time frame 2007				UN Agency	Responsible Party	Planned Budget		
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Source of funds	Budget Description	Total amount
<u>Produit 5.4 :</u> Etudes réalisées sur la diversification des filières du tourisme **Target :** - Catalogue des produits disponible - % de la population des zones concernées qui participent au développement touristique - Zones pilotes d'écotourisme mises en place	Conduire des études préliminaires dans les deux zones (inventaire des ressources, acteurs, etc.) et établir des catalogues des produits culturels et artisanaux					**ONUDI**	Ministère des PME et artisanat	Trust Fond OMD	Consultants locaux Divers	40 000 16 075
									Frais SAO	**3 925**
									TOTAL	**60 000**
	Implication des populations locales dans le développement touristique					**OMT**	Ministère du Tourisme	Trust Fond OMD	Rencontres avec les populations	9 346
	Mesures d'accompagnement pour la mise en place des zones pilotes d'écotourisme (Delta du Saloum et le Pays Bassari)					**OMT**	Ministère du Tourisme	Trust Fond OMD	Consultant local Mise en place des mesures	18 038 10 000
									Frais SAO	**2 616**
									TOTAL	**40 000**

TOTAL BUDGET FIRST YEAR	**Budget sans SAO**	2 908 356
	Frais SAO	203 645
	TOTAL Budget avec SAO	**3 112 001**

ANNEX B
Common Annual Workplan and Budget

General Funds Distribution

Budget Description		MONTANT (US$)
1.ONUDI	Personnel (*Consultants nationaux*)	103,692
	Training (*Ateliers et élaboration de programme*)	90,729
	Contrats (*Mécanismes de promotion PMA et structures de coordination*)	90,000
	Miscellaneous	23,990
	Agency Management Support Cost (*SAO*)	21,589
	Total Budget ONUDI	**330,000**
2. WTO	Personnel (*Consultants nationaux, architecte*)	60,038
	Training (*Ateliers, élaboration de programme et rencontre avec les populations*)	61,635
	Equipements (*y compris matériel de construction*)	73,458
	Contrats (*Assistance PME/PMA et mesures d'accompagnement*)	30,000
	Miscellaneous	1,037
	Agency Management Support Cost (*SAO*)	15,832
	Total Budget WTO	**242,000**
3. UNDP	Personnel (*Consultants nationaux*)	56,346
	Training (*Ateliers, rencontres avec populations*)	89,254
	Contrats (*Campagnes de sensibilisation*)	20,000
	Equipement (*Matériel/équipements*)	80,000
	Transport	3,458
	Miscellaneous	14,532
	Agency Management Support Cost (*SAO*)	18,511
	Total Budget UNDP	**282,101**
4.UNFPA	Personnel (*Consultants nationaux*)	40,000
	Training (*Ateliers et rencontres avec les populations*)	68,000
	Equipements (*Achat matériaux*)	8,000
	Contrats (*Campagnes de sensibilisation*)	30,000
	Miscellaneous	12,878
	Agency Management Support Cost (*SAO*)	11,122
	Total Budget UNFPA	**170,000**
5. UNESCO	***Unité de Coordination du projet basée à CI***	
	Personnel (project coordinator, assistant, secretary, driver) — 110,000	155,187
	Supplies & commodities² — 30,000	
	Miscellaneous — 15,187	
	Achat d'un véhicule pour le projet 4 X 4	28,037
	Activités mises en œuvre par CLT	
	Personnel (*Consultants nationaux*) — 30,000	93,458
	Training (*Ateliers, rencontre avec les acteurs et consultation avec législateur*) — 53,000	
	Miscellaneous — 10,458	

	Activities directly implemented by DPC & Coordination Unit located at DPC		419,907
	Personnel (*Experts, architecte et main d'œuvre pour musée, consultants nationaux*)	170,458	
	Training (*Ateliers, rencontre avec les populations et les différents ministères pour le plan de gestion*)	37,000	
	Equipements (*y compris matériaux de construction*)	110,000	
	Travel	16,729	
	Contrats	78,000	
	Miscellaneous	7,720	
	Activités mises en œuvre par CI		1,254,720
	Personnel (*Consultants nationaux, experts*)	103,000	
	Training (*Ateliers, rencontre avec les populations, élaboration des programmes*)	134,205	
	Equipements (*y compris matériaux de construction et de promotion*)	892,571	
	Contrats (*Campagnes de sensibilisation, diffusion, rédaction, création de site, fonds de roulement, etc.*)	114,102	
	Miscellaneous	10,842	
	Agency Management Support Cost		136,591
	Total Budget UNESCO		**2,087,900**
	Récapitulatif Général UNESCO		
	Personnel (consultants nationaux, experts)	413,458	
	Training (ateliers, rencontre avec les populations, élaboration des programmes)	224,205	
	Equipements (y compris matériaux de construction et de promotion)	1,002,571	
	Achat véhicule de projet 4X4	28,037	
	Contrats (campagnes de sensibilisation, diffusion, rédaction, création de site, fonds de roulement, etc.)	192,102	
	Travel	16,729	
	Supplies and commodities	30,000	
	Miscellaneous	44,207	
	Agency Management Support Cost	203,645	
	Total Budget UNESCO	**2,087,900**	
Total Budget (without SAO)			2,908,356
Total Agencies Management Support Cost (first year)			203,645
TOTAL ANNUAL BUDGET COMMON PROGRAMME			**3,112,001**

ANNEX C

Allocations des ressources selon les responsabilités des Agences pour la durée du projet				
Description du Budget				**MONTANT ($ US)**
1. ONUDI	**Budget**			989,980
	Frais S.A.O.			69,298
	Total budget ONUDI			**1,059,278**
2. OMT	**Budget**			528,977
	Frais S.A.O.			37,023
	Total budget OMT			**566,000**
3. PNUD	**Budget**			616,417
	Frais S.A.O.			43,207
	Total budget PNUD			**659,624**
4. FNUAP	**Budget**			336,447
	Frais S.A.O.			23,553
	Total budget FNUAP			**360,000**
5. UNESCO	**Budget**	**Unité de Coordination Basée à CI**	Coordination/ Fonctionnement	331,615
			Logistique	28,037
			Total	***359,652***
		Suivi/Evaluation		
			Total	***94,860***
		Activités réalisées par CI	CMC, mise en valeur des sites, création de site web et bases de données, publications, campagnes de sensibilisation, marketing, production de contenu, sauvegarde langues, documentaires	
			Total	***2,212,368***
		Activités réalisées par CLT	Législations et droits d'auteurs (4.1) Dispositif de contrôle des industries (4.4)	
			Total	***158,890***
		Appui institutionnel Direction du Patrimoine + Activités sur le patrimoine	Appui institutionnel	140,187
			Inventaire du patrimoine immatériel et documentation des sites/ Archivage et numérisation du patrimoine/Mise en place d'un fonds de sauvegarde du patrimoine/ Création Musée / Promotion du festival / Plan de gestion / Journée du Patrimoine	636,638
			Total	***776,825***
	Budget			**3,602,595**
	Frais S.A.O.			252,182
	Total budget UNESCO			**3,854,777**
TOTAL PROGRAMME				**6,500,000**